



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE



ENTRE

La Communauté de communes du Gesnois Bilurien, représentée par son Président, Monsieur André PIGNE, et en vertu d'une délibération en date du ;

La commune de Bouloire, représentée par son Maire, Madame Anne-Marie DELOUBES et en vertu d'une délibération en date du ;

La commune de Connerré, représentée par son Maire, Monsieur Arnaud MONGELLA et en vertu d'une délibération en date du ;

La commune de Montfort-le-Gesnois, représentée par son Maire, Monsieur Anthony TRIFAUT, et en vertu d'une délibération en date du ;

La commune de Savigné-l'Évêque, représentée par son Maire, Madame Isabelle LEMEUNIER et en vertu d'une délibération en date du ;

Ci-après désignés les collectivités bénéficiaires,

D'une part ;

ET

L'État, représenté par Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe,

L'Agence Nationale de l'habitat (Anah) représentée par le délégataire des aides à la pierre, le Département de la Sarthe, représenté par son Président Monsieur Dominique LE MÈNER,

La Région des Pays de la Loire représentée par sa Présidente, Madame Christelle MORANÇAIS, agissant en vertu d'une délibération de la prochaine Commission permanente,

Le Département de la Sarthe représenté par son Président Monsieur Dominique LE MÈNER, agissant en vertu d'une délibération de la prochaine Commission permanente,

Le Pays du Mans, représenté par son Président Stéphane LE FOLL, agissant en vertu d'une délibération du prochain comité syndical,

Ci-après désignés « les Partenaires »,

D'autre part ;

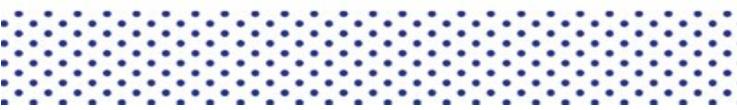
Il est convenu ce qui suit.



Table des matières

Préambule.....	5
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	6
Article 2 - Les ambitions du territoire	7
Article 3 - Les orientations stratégiques	8
Article 4 - Le plan d'action	8
4.1 Les actions	8
4.2 Projets en maturation.....	9
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	9
Article 6 - Engagements des partenaires.....	9
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	9
6.2. Les territoires signataires.....	10
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	10
6.4. Engagements de la Région.....	11
6.5. Engagements du Département	12
6.6. Engagements du Pays du Mans.....	12
6.7 Engagements de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)	13
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	13
6.8. Maquette financière.....	13
Article 7 - Gouvernance du programme Petites villes de demain	14
Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	14
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	15
Article 10 - Utilisation des logos	15
Article 11 -Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	15
Article 12 - Évolution et mise à jour du programme.....	16
Article 13 - Résiliation du programme.....	16
Article 14 - Traitement des litiges.....	16
Sommaire des annexes.....	18
Annexe 1 - Objectifs stratégiques des quatre communes et de la communauté de communes ...	19
Annexe 2 - Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT.....	22
6.1. Secteur d'intervention de Bouloire.....	22
6.2. Secteurs d'intervention de Connerré.....	24

6.3. Secteur d'intervention de Montfort-le-Gesnois	26
6.4. Secteur d'intervention de Savigné-l'Évêque	29
Annexe 3 - Fiches-actions	32
Annexe 4 - Récapitulatif des fiches-actions	175
Annexe 5 - Maquette financière prévisionnelle	182



Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018. Les opérations de revitalisation de territoire (ORT) constituent un nouvel outil juridique de lutte contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT doit permettre de créer des conditions favorables au développement des centres-villes en déclin, et cela en mobilisant l'État et les partenaires autour de projets globaux et concertés. Une période de 5 ans permet aux communes d'inventer leurs avenir en déployant et en valorisant leurs atouts.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisirs et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti...Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. Elle permet d'intervenir de manière concertée, avec les parties, et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), notamment celui du Gesnois Bilurien.

La communauté de Communes du Gesnois Bilurien, issue de la fusion au 1er janvier 2017 des communautés de Communes du Pays des Brières et du Gesnois ainsi que du Pays Bilurien, est composée de 22 communes et 30 118 habitants, à l'est du Mans. Elle se positionne ainsi comme la deuxième collectivité de Sarthe, après Le Mans Métropole, en termes d'habitants. Elle est composée notamment de quatre centralités intégrées au programme Petites Villes de Demain : Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois et Savigné-l'Évêque.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Afin de formaliser les intentions d'aménagement et de développement du territoire du Gesnois Bilurien, de construire et exprimer un projet de territoire sur les 22 communes, la communauté de Communes a lancé une démarche stratégique visant à se doter d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal. Celui-ci a été approuvé le 13 octobre 2022 et est exécutoire depuis le 10 décembre 2022. Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du Gesnois Bilurien pour les 10 à 15 prochaines années. Il permet au territoire de se pourvoir d'un projet opérationnel, en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires qui dépasse les limites communales et intègre aujourd'hui un bassin de vie.

Cette présente convention ORT se veut donc complémentaire au PLUi, au CRTE déjà engagé, et pleinement intégré à une réelle stratégie communautaire, partagé par ses pôles de centralités, en

matière de démographie, d'habitat, d'équipements, d'économie, de cadre de vie, de transports, de mobilités et d'environnement.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois et Savigné-l'Évêque, avec la communauté de Communes du Gesnois Bilurien, ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion initialement signée.

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien, composée de 22 communes membres, à l'Est du Mans, compte 30 258 habitants (au 1er janvier 2020, selon l'Insee). Sa situation privilégiée entre Paris et Le Mans, sa desserte par les Autoroutes A11 et A28 et la ligne ferroviaire Le Mans-Chartres-Paris, son dynamisme économique, ses richesses touristiques composées de paysages allant du Perche, en passant par les bords de l'Huisne et sa vallée, son attachement au bien vivre ensemble font de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien un territoire attractif et un interlocuteur reconnu et privilégié de l'État, des entreprises et des partenaires.

Situé dans l'aire urbaine du Mans, Le Gesnois Bilurien organise son développement dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans. Son Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration, devrait être opérationnel courant 2023. Il mène au sein du Pole Métropolitain Le Mans - Sarthe des réflexions d'envergure sur l'Habitat et la Mobilité.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire, au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. Son contenu se veut conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme, à savoir de 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et

d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet de territoire du Gesnois Bilurien se traduit par la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local d'Habitat. Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), tout particulièrement, la stratégie territoriale souhaitée pour le Gesnois Bilurien est nourrie par les ambitions suivantes :

- Mettre au cœur du projet la notion d'équilibre territorial : par la mise en œuvre d'un maillage transversal de pôles d'équilibre principaux et de bourgs ruraux ;
- Considérer le développement économique comme un préalable au développement territorial : le projet désire conforter les atouts concurrentiels du territoire et faire du Gesnois Bilurien un acteur économique incontournable à une échelle élargie.
- Affirmer les identités territoriales du Gesnois Bilurien : le projet réaffirme la valorisation de ces entités territoriales telles que la Vallée de l'Huisne en confirmant leurs vocations territoriales privilégiées (tourisme, agriculture, etc.).

Au regard de ces objectifs généraux, le PADD identifie les trois orientations majeures qui suivent, et dont le PLUi a plus spécifiquement vocation à permettre la mise en œuvre :

1) **Une organisation équilibrée du développement**

- Un pôle d'équilibre du territoire : Connerré ;
- Trois pôles périurbains : Savigné-l'Évêque, Montfort-le-Gesnois et Saint-Mars-la-Brière ;
- Un pôle de bassin de vie rural : Bouloire.

Quatre de ces cinq communes sont adhérentes au dispositif Petites Villes de Demain.

2) **Une approche partagée et durable de l'aménagement :**

- Orchestrer le développement de l'habitat, levier de cohésion sociale.
- Organiser la proximité des équipements et commerces dans les centres-bourgs
- Inscrire le territoire dans une démarche d'urbanisme durable

3) **Un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité du territoire :**

- Renforcer le rayonnement économique et l'intégration des activités ;
- Mettre en place les conditions de l'intermodalité : l'accompagnement au développement du territoire en matière économique et résidentiel passe nécessairement par l'amélioration des conditions de déplacements, aussi bien en matière d'accessibilité aux pôles d'emploi, de services que la mise en avant de solutions alternatives à l'automobile ;
- Inciter et mettre en œuvre des solutions numériques et énergétiques durables.

La stratégie de revitalisation et de développement du Gesnois Bilurien s'appuiera également sur :
- une étude pré-opérationnelle en matière d'habitat conduite par le Pole Métropolitain Le Mans - Sarthe ;
- le Plan Intercommunal de Développement Économique réalisé en septembre 2018 par la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe, définissant une stratégie concertée et partagée entre le élu et les entreprises à partir d'une analyse économique du territoire.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques dans les domaines suivants :

- **Orientation 1 : L'Économie et l'Emploi**
 - Axe 1 : L'Artisanat et le Commerce
 - Axe 2 : Le Numérique
 - Axe 3 : L'Économie Sociale et Solidaire

- **Orientation 2 : Le Logement**
 - Axe 1 : L'Habitat (dont l'Habitat inclusif)
 - Axe 2 : L'Énergie (Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics et Privés)

- **Orientation 3 : L'Accessibilité aux Services**
 - Axe 1 : Les Services de Santé
 - Axe 2 : L'Accès à la Culture
 - Axe 3 : Le Numérique

- **Orientation 4 : Les Mobilités**
 - Axe 1 : Les Mobilités actives
 - Axe 2 : La Transition écologique
 - Axe 3 : Le Développement Durable

- **Orientation 5 : Le Cadre de Vie**
 - Axe 1 : Le Patrimoine
 - Axe 2 : Les Équipements, Infrastructures Sportives et Culturelles

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (Projet d'Intérêt Général ou PIG, permettant de lutte contre l'habitat dégradé et l'isolement ; production de logements attractifs et adaptés ; logements aidés et mixité sociale). Leur plan de financement est présenté.

4.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux

différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes de Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois, Savigné-l'Évêque, avec la communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, assument leurs rôles de centralités au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les collectivités signataires s'engagent à désigner un chef de projet PVD, responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Elles s'engagent à animer le travail, en y associant les acteurs du territoire, et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions, qui découlent du projet de territoire, est organisé localement, au moment jugé opportun par les collectivités signataires, et ce en accord avec l'État. Elle prend la forme, notamment, de comités locaux installés respectivement dans chacune des collectivités signataires. Ils sont composés d'élus, dont le maire, du secrétaire de mairie, du chargé de projet Petites Villes de Demain. D'autres élus et des intervenants professionnels peuvent être associés à tout ou partie de ces comités en fonction des sujets abordés.

En complément, un comité de pilotage est organisé au minimum deux fois par an. Son rôle est d'assurer le suivi général des actions et le pilotage de la stratégie communautaire. Il est composé des quatre maires et secrétaires de mairies, du président et du directeur général des services de la communauté de communes, des deux vice-présidents respectivement en charge de l'Aménagement du territoire et des Politiques contractuelles. Les partenaires signataires, locaux et techniques se regroupent en comité de projet, dont les modalités sont décrites à l'article 7 de la présente convention.

Ces moments de partage ont pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. Ils s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement, via le FNADT, de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements du Pays du Mans

Le Pays du Mans en qualité de chef de file des politiques d'aménagement du territoire, par délégation de ses intercommunalités membres, apportera son concours aux actions visées par le programme.

En premier lieu, il s'agira de soutenir la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG), dispositif d'amélioration de l'habitat, pour lequel le Pays du Mans est Maître d'Ouvrage, et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), en lien avec le Programme d'Orientation et d'Actions, inclus au Plan local d'Urbanisme intercommunal du Gesnois Bilurien (valant Programme Local de l'Habitat), applicable dans le courant de l'année 2023.

Le Pays du Mans s'engage à soutenir par ailleurs la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, avec un engagement d'urbanisme favorable à la santé, ainsi que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.

Le Pays du Mans / Pôle métropolitain interviendra sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique, de santé et démographique ; il apportera son concours aux actions visées par le programme.

Il s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Pays du Mans / Pôle métropolitain s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7 Engagements de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle).

Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers. Sur le territoire de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, il s'inscrira dans la mise en œuvre d'un Projet d'Intérêt Général (ou PIG) porté par le Pays du Mans. Ce dernier fait à ce titre l'objet d'une fiche-action, annexée à la présente convention.

L'Agence nationale de l'habitat s'engage à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4. Elle récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 - Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs et les indicateurs propres à chaque action sont détaillés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 - Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique correspondante, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 - Évolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

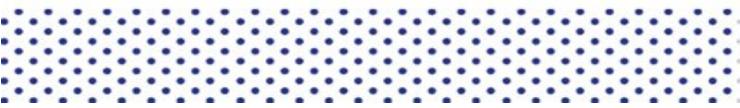
Article 14 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nantes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de XXX.



Signé à xxxx le xxx

Pour l'État,
M. Emmanuel AUBRY
Préfet de la Sarthe

Pour la commune de Bouloire,
Mme Anne-Marie DELOUBES
Maire

Pour la commune de Connerré,
M. Arnaud MONGELLA
Maire

Pour la commune de Montfort-le-Gesnois,
M. Anthony TRIFAUT
Maire

Pour la commune de Savigné-l'Évêque,
Mme Isabelle LEMEUNIER
Maire

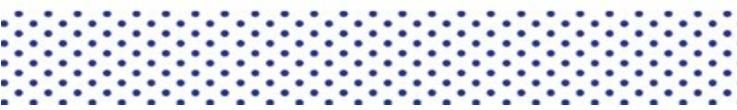
Pour la communauté de Communes
Le Gesnois Bilurien,
M. André PIGNE
Président

Pour la Région Pays de la Loire,
Mme Christelle MORANCAIS
Présidente

Pour le Département de la Sarthe,
M. Dominique LE MÈNER
Président

Pour le Pays du Mans et
le Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe,
M. Stéphane Le Foll
Président

Pour l'Agence Nationale de l'Habitat
M. Dominique LE MÈNER
Délégué



Sommaire des annexes

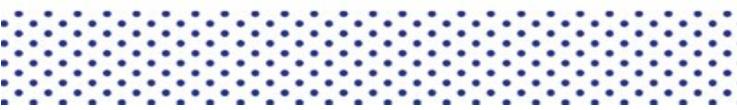
Annexe 1 - Objectifs stratégiques des quatre communes et de la communauté de communes

Annexe 2 - Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 - Fiches actions

Annexe 4 - Récapitulatif des fiches-actions

Annexe 5 - Maquette financière prévisionnelle



Annexe 1 - Objectifs stratégiques des quatre communes et de la communauté de communes

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'un des quatre documents qui composent le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, élaboré par les élus de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien. Il traduit les objectifs stratégiques des politiques publiques de la collectivité, et de ces communes membres. Il est, somme toute, l'expression de leurs stratégies de développement à long terme.

C'est un projet commun élaboré sur la base d'un diagnostic partagé, et à l'aide d'un travail prospectif détaillé (élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement). L'organisation territoriale de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien est multipolaire, composée de pôles structurants et intermédiaires comme le montre la figure ci-dessous.

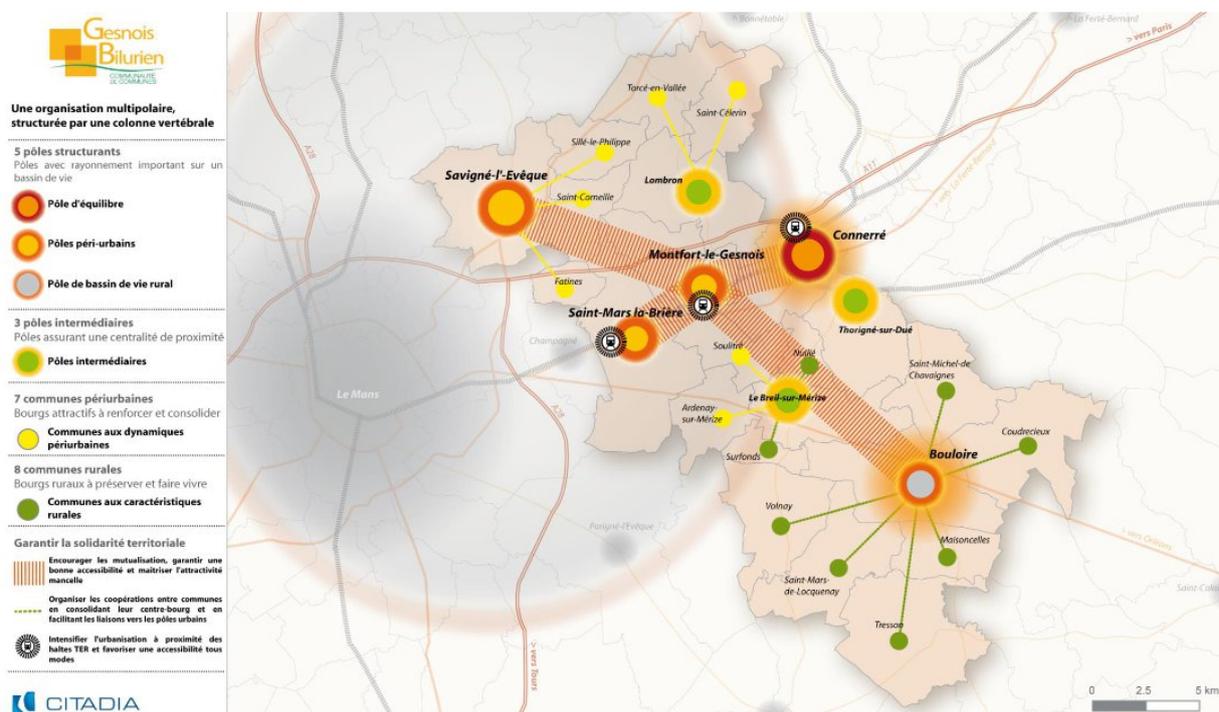


Figure 1 : Cartographie de l'organisation territoriale de la communauté de communes
(Source : PADD du Gesnois Bilurien, CITADIA)

Les fiches-actions de la communauté de communes, et des quatre communes adhérentes au dispositif petites Villes de Demain, vont donc dans le sens des trois axes stratégiques identifiés dans le PADD.

Les actions prioritaires de ces cinq collectivités, projets d'études et de travaux, sont définies et intégrées dans ces trois axes. A savoir :

- **Axe 1, Une organisation équilibrée du développement :**

Les quatre communes adhérentes au dispositif Petites Villes de Demain sont renforcées dans leurs rôles respectifs de pôle d'équilibre (Connerré), pôles périurbains (Montfort-le-Gesnois et Savigné-l'Évêque) et pôle de bassin de vie rural (Bouloire).

Le scénario démographique retenu pour le PLUI du Gesnois Bilurien prévoit une croissance globale de la population de l'ordre de 0.6% par an à horizon 2031, soit environ 3000 habitants supplémentaires sur la période.

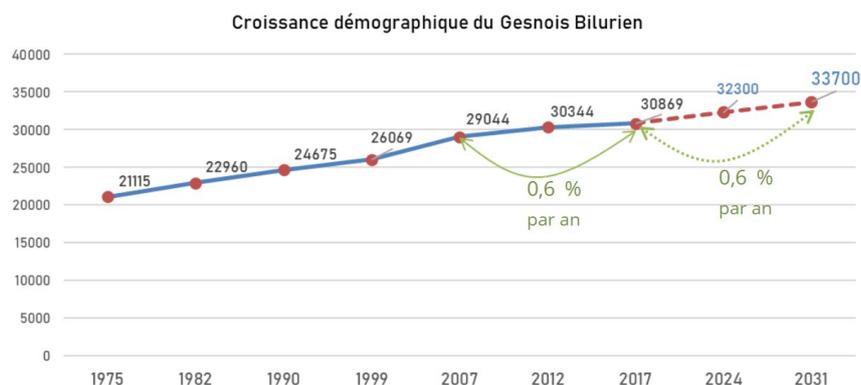


Figure 2 – croissance démographique du Gesnois Bilurien (Source : PADD du Gesnois Bilurien, CITADIA)

Dans ce contexte, la commune de Saigné-l'Evêque prévoit la construction de logements sociaux avec primo accessibilité, dans un objectif de mixité sociale. Ces logements seront notamment prévus dans le secteur proche du cimetière. Une réflexion sera portée par la commune également sur les secteurs OAP Ardoise et Grande Rue, dans le cadre d'une étude stratégique d'aménagement.

La commune de Connerré projette la démolition d'une friche en centre-bourg en vue d'y reconstruire des logements. Cette dernière fera l'objet d'une sollicitation au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique, dénommé aussi « Fonds vert ».

En 2018, la population du territoire s'élevait à 30 968 habitants (en y intégrant la commune de Fatines, qui a depuis rejoint Le Mans métropole au 1er janvier 2023). La tranche d'âge des 60 à 74 ans représentaient 14% de la population, et celle des 75 ans ou plus 9%. En 2008, leurs parts étaient respectivement de 13% et 8.5%, ce qui témoigne d'une nette progression de ces tranches d'âges.

Pour anticiper ces changements démographiques, les communes de Bouloire et Montfort-le-Gesnois envisagent la création d'habitats à destination des Séniors.

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	29 483	100,0	30 633	100,0	30 968	100,0
0 à 14 ans	6 143	20,8	6 428	21,0	6 419	20,7
15 à 29 ans	4 646	15,8	4 700	15,3	4 629	14,9
30 à 44 ans	6 340	21,5	6 273	20,5	6 017	19,4
45 à 59 ans	6 045	20,5	6 055	19,8	5 987	19,3
60 à 74 ans	3 781	12,8	4 394	14,3	5 178	16,7
75 ans ou plus	2 528	8,6	2 782	9,1	2 738	8,8

Figure 3 : Population par tranche d'âges (Sources : Diagnostic mobilité - Plan de Mobilité Simplifié de novembre 2021 ; Insee : RP 2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021)

- **Axe 2, Une approche partagée et durable de l'aménagement :**

La communauté de Communes Le Gesnois Bilurien est partie prenante d'un dispositif d'amélioration de l'habitat (PIG ou Projet d'Intérêt Général) et d'un Service Unique de la Rénovation Energétique (ou SURE), qui font respectivement l'objet de fiches-actions. Elle répond, d'autre part, aux attentes et besoins de cadre de vie de ses habitants, avec la rénovation du centre aqualudique Sittellia, tout en promouvant les mobilités durables par la mise en œuvre d'un schéma directeur des modes actifs (sous réserves de validation en conseil communautaire).

L'évolution démographique croissante du territoire est considérée par la création de structures d'accueil pour la petite enfance.

La commune de Bouloire envisage, en outre, la création d'une maison d'assistantes maternelles. Pour prévoir l'évolution des besoins en termes d'eau potable, anticiper la gestion des eaux usées et pluviales, elle prévoit des études et des travaux d'assainissement dans la commune, ainsi que la rénovation de la station d'épuration.

Dans un objectif d'organisation des équipements et des mobilités en centre-bourg, la commune de Savigné-l'Évêque réaménagera son sens de circulation et relocalisera le marché hebdomadaire de producteurs locaux. La structuration de l'offre médicale étant un enjeu fort des communes rurales, les quatre communes souhaitent organiser leur offre médicale, en proposant des solutions pour conforter, attirer et développer l'offre de soins médicaux et paramédicaux.

- **Axe 3, Un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité territoire :**

Pour ce faire, la communauté de Communes Le Gesnois Bilurien va lancer une étude de faisabilité sur la mise en œuvre de deux espaces de coworkings, à Connerré et Montfort-le-Gesnois. En sus, et pour accueillir ces futurs espaces, la commune de Montfort-le-Gesnois prévoit l'aménagement de la place du champ de foire en commerces et services. Il est envisagé et étudié la possibilité de réaménager les locaux de la gare de Connerré-Beillé.

La commune de Bouloire, quant à elle, prévoit de développer des animations commerçantes en centre-bourg, avec l'appui d'une union de commerçants et d'artisans qui serait à créer. Elle souhaite encourager et valoriser l'agriculture de proximité, en créant un marché de producteurs locaux.

En développant et en structurant une politique attractive d'accès à la culture (Festival du Bois Doublé, théâtre Epidaure, soutien aux associations culturelles locales entre autre), la communauté de Communes conforte son identité et son attractivité territoriale. Enfin, pour anticiper les besoins futurs liés à l'évolution des pratiques et des usages, et aller dans le sens d'un développement durable efficace, les quatre communes et la communauté de Communes compte réhabiliter des bâtiments publics et l'installation en outre de réseau de chaleur :

- Réaménagement des locaux et vestiaires du centre aquatique Sittellia par la communauté de Communes le Gesnois Bilurien ;
- Réhabilitation de la mairie de Bouloire ;
- Construction d'une salle multi-activités et réseau de chaleur à Connerré ;
- Réhabilitation d'une salle polyvalente à Montfort-le-Gesnois ;
- Travaux de réhabilitation des écoles et aménagement d'un pôle sportif et culturel à Savigné l'Évêque.



Annexe 2 - Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

6.1. Secteur d'intervention de Bouloire

La commune de Bouloire dispose d'un périmètre d'actions, dont les contours sont précisés dans la figure ci-après :



Figure 4 : Vue aérienne d'ensemble du périmètre d'actions (source : Géoportail)

Ce périmètre reprend les centralités structurantes telles qu'elles sont indiquées aux Orientations d'Aménagement et de Programmation, au titre des Commerces, dans le Plan local d'Urbanisme intercommunal du Gesnois Bilurien. A savoir, le château, dans le but de valoriser le patrimoine local et pour l'aménagement de ses abords, le théâtre Epidaure, au titre des manifestations culturelles, et la grande surface commerciale avoisinante. Y est intégré également la mairie avec pour projet sa réhabilitation et son extension, ainsi que le théâtre Epidaure.

Plus précisément,

- Au nord, la limite du périmètre se situe rue de la gare jusqu'au Gué Marie, puis l'arrière du château, en y incluant donc le théâtre Epidaure. Puis la Haute Rue, la rue de la jugerie, la rue Jean Rostand en partie jusqu'au carrefour avec la rue des Sablons ;
- A l'est : la rue nationale à partir de la rue chantoiseau, bâtiment de la banque postale, le commerce de grande distribution, l'aire de camping-car attenante et le chemin des ruelles pour rejoindre le Gué Marie ;
- Au sud : la limite de périmètre suit la rue du jeu de Paume face aux terrains de sport, pour y inclure le square de l'Ormeau, le CR du Rocher, la rue chantoiseau, jusqu'à rejoindre la rue nationale ;
- A l'ouest : nous trouvons la rue des sablons, avec la mairie de Bouloire, en suivant la rue du Dr Dumont, et en longeant le périmètre du collège et des terrains de sport (inclus)

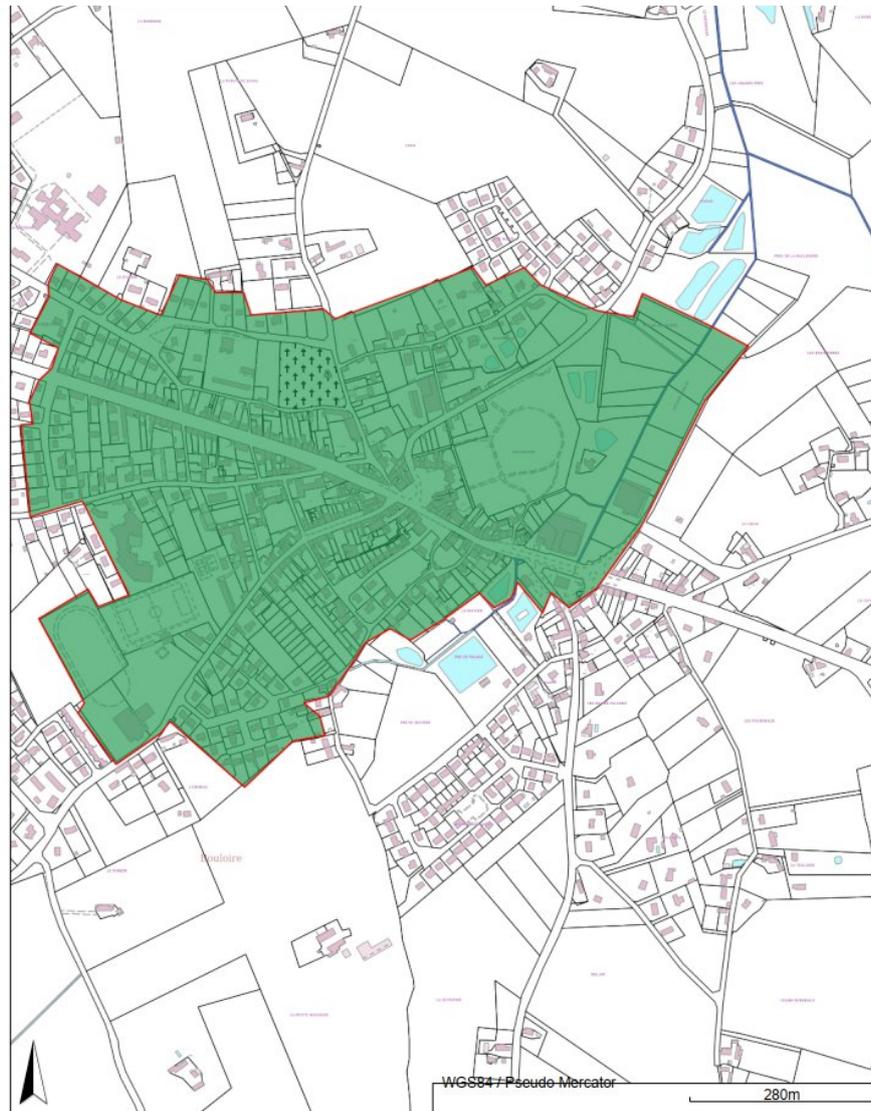


Figure 5 : Cartographie du premier périmètre ORT à Bouloire (source : XMap Pays du Mans)

A noter qu'un projet de maison d'assistante maternelle pourra être situé hors périmètre. Celui-ci fait l'objet d'une fiche-action.

6.2. Secteurs d'intervention de Connerré

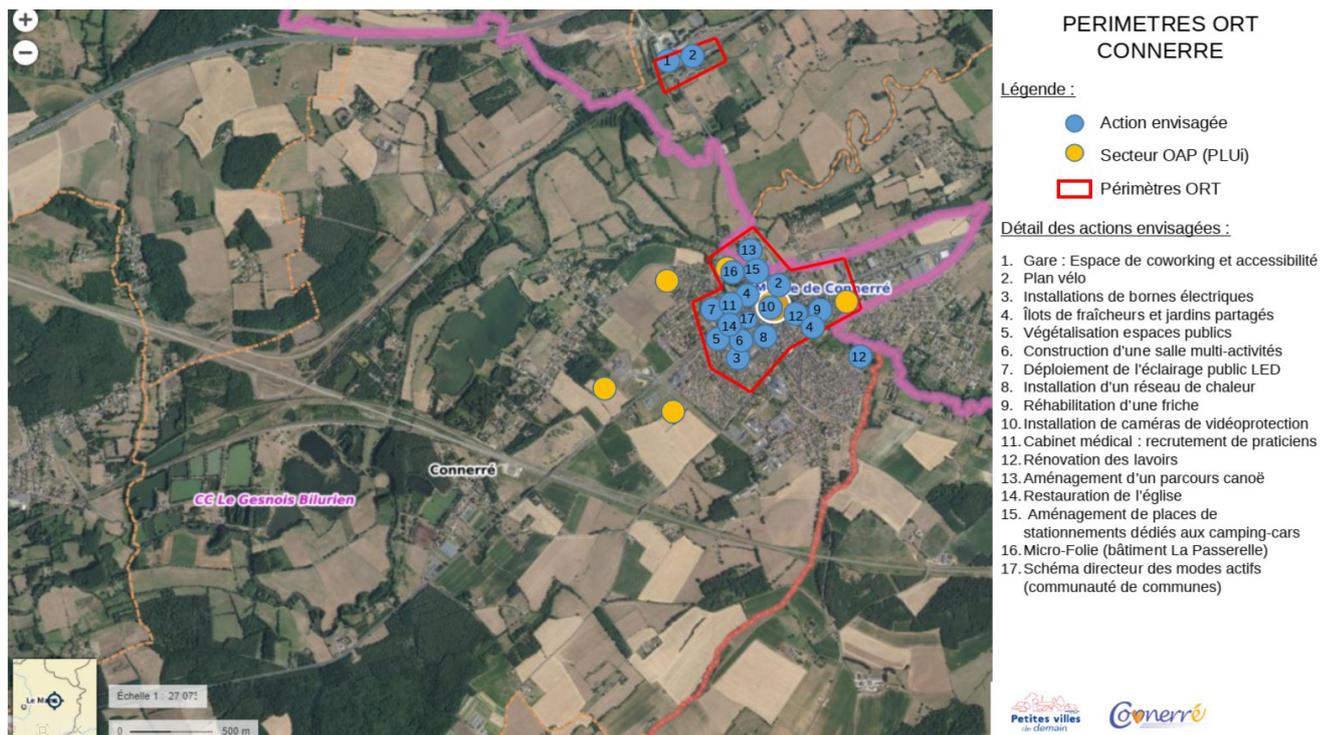


Figure 6 : Vue aérienne d'ensemble des périmètres d'actions de Connerré (source : Géoportail)

La commune de Connerré dispose de deux périmètres d'actions :

- le cœur de bourg, focalisé au centre-bourg, incluant le camping municipal, l'aire de camping-cars et le bâtiment « la Passerelle »,
- la gare de Connerré-Beillé,

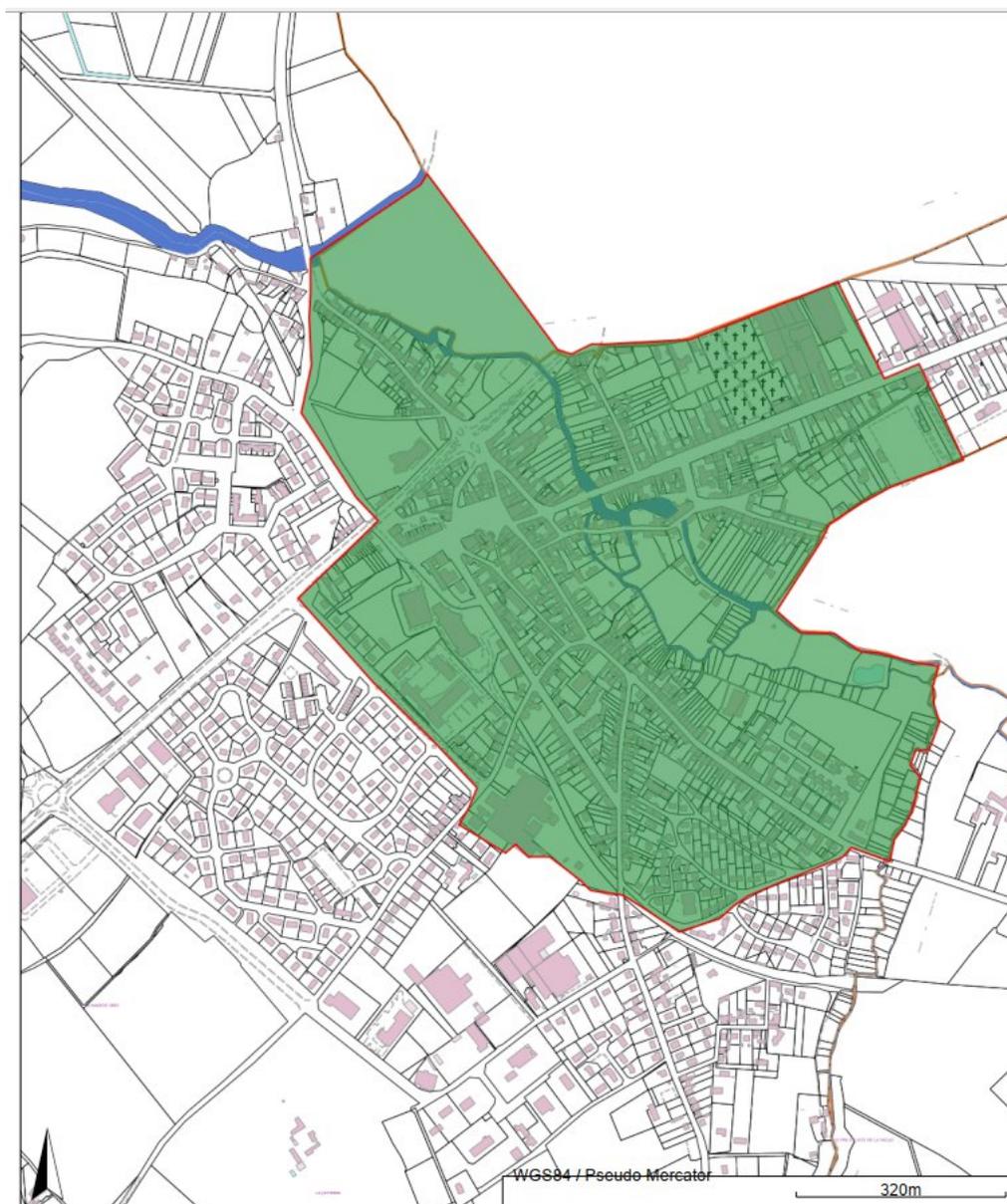


Figure 7 : Cartographie du premier périmètre ORT à Connerré (source : XMap Pays du Mans)

Au nord du premier périmètre, il s'agit d'y inclure la Passerelle avec un projet de développement d'une Micro-folie, le camping municipal sur la commune de Duneau. Le périmètre s'attache à suivre Le petit pont et la rue du petit train, depuis le carrefour rue des lindennes, puis à rejoindre l'avenue pasteur via la RD 323.

A l'est, le périmètre s'attache à suivre en partie la rue de paris, jusqu'au bâtiment industriel, dont le propriétaire est la société Christ. Le contour du périmètre suit ensuite la limite administrative avec la commune de Duneau.

Au sud, nous suivons l'avenue pasteur (avec le collège, le gymnase et le bâtiment des Maisons Prunier), la rue Edouard Herriot et les bordures du Dué (Le Gué aux ânes). Enfin, à l'ouest, le périmètre longe la route des landes et la rue du petit train pour joindre l'avenue pasteur.



Figure 8 : Cartographie du deuxième périmètre ORT pour Connerré sur la commune de Beillé (source : Géoportail)

Le secteur de la Gare se situe sur la commune de Beillé. Par ailleurs, le camping municipal se situe sur la commune de Duneau. Ces deux communes, bien qu'attendant à Connerré, ne sont pas membres de la communauté de Communes du Gesnois Bilurien. Ces deux équipements sont néanmoins situés géographiquement à proximité immédiate des limites communales de Connerré et participent à son développement et son rayonnement.

Ces deux secteurs font l'objet dans cette convention-cadre de fiches-actions dédiées notamment à l'aménagement de l'accès à la Gare, d'un espace de coworking (communauté de communes), et d'un parcours canoë. A l'appui des accords de la communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, dans un courrier en date du 05 avril 2022, puis celles des communes de Beillé et de Duneau, par délibérations de leurs conseils municipaux respectifs, la préfecture de la Sarthe, dans un courrier en date du 11 juillet 2022, a donné son accord pour intégrer ces deux sites au périmètre d'intervention d'ORT à Connerré.

6.3. Secteur d'intervention de Montfort-le-Gesnois

Deux périmètres ORT ont trait à la commune de Montfort-le-Gesnois : celui concentré sur le centre-bourg et celui de la gare. A noter qu'une fiche-action se situe hors périmètre. Il s'agit des travaux de rénovation structurant du centre aqualudique Sittellia, situé sur la zone d'activités de la pécardière. Il convient par ailleurs d'éventuellement envisager les travaux d'aménagements routiers et les potentiels pistes et itinéraires cyclables route des landes (route de Connerré) en lien avec un projet de schéma directeur des modes actifs portés par la communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Ceux-ci sont matérialisés par une flèche directionnelle sur les deux figures proposées ci-dessous.

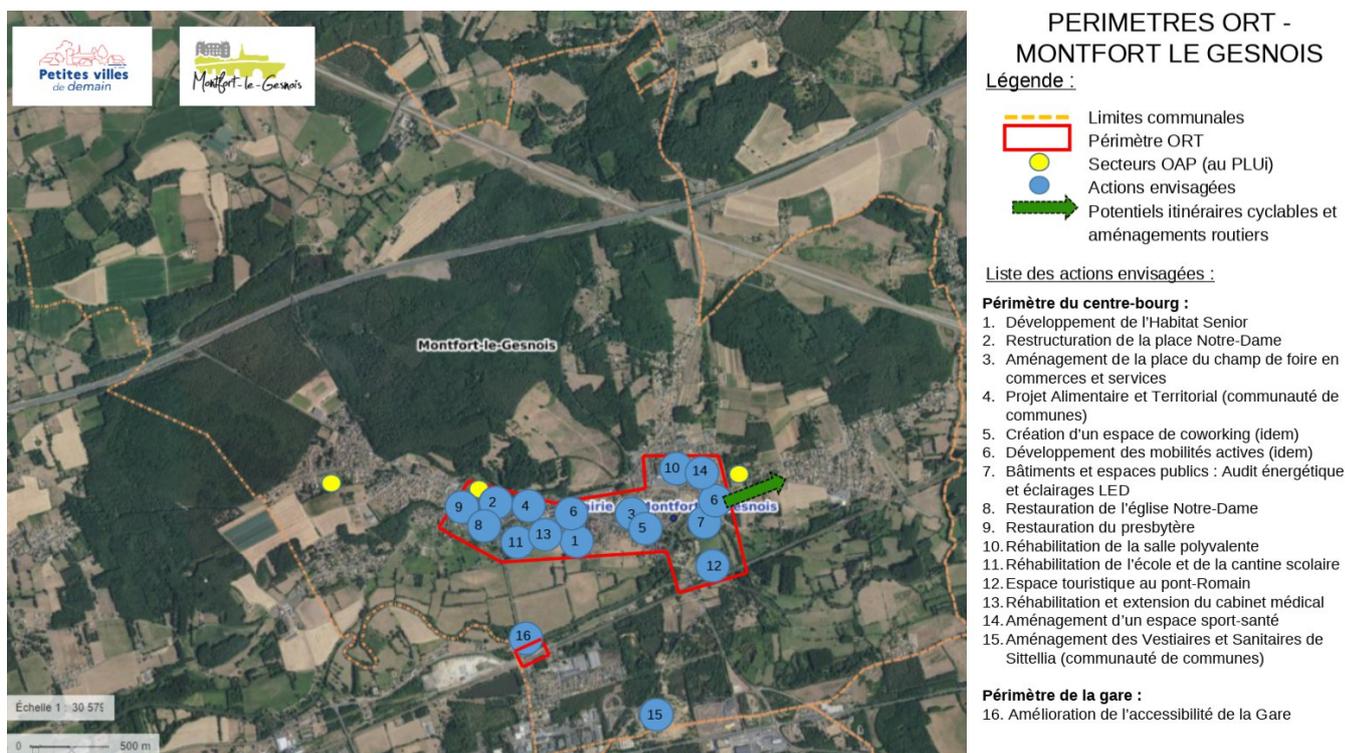


Figure 9 : Vue aérienne des périmètres ORT à Montfort-le-Gesnois (Géoportail)

Le premier périmètre inclus les deux églises, avec la place du marché, ainsi que la place du champ de foire qui feront tous l'objet de réaménagements.

Le deuxième périmètre suit les abords de la gare de Montfort-le-Gesnois pour des travaux d'accessibilités.

Il regroupe notamment le secteur de la salle polyvalente, au nord, pour une rénovation du système de chauffage, au sud le cabinet médical, et plus globalement l'ensemble des commerces de centre-bourg.

Les limites de ce périmètre se décrivent comme suit :

- A l'ouest, le périmètre s'attache à suivre la rue des bons enfants, jusqu'au carrefour avec la rue de la croix blanche et la D25 ;
- Au nord-ouest : D25 et grande rue, en y incluant la place de l'église Notre-Dame ;
- Au nord-est : salle polyvalente et rue des violettes, secteur de la grande surface alimentaire, jusqu'à la rue de saint-andré (haut champ de foire), rue Montmédy puis le carrefour avec la route de Lombron jusqu'à la Grande rue ;
- A l'est : bord de l'huïgne jusqu'à la mairie, rue de violettes jusqu'à la salle polyvalente ;
- Au sud-est : espace du pont romain et square Victor Hémery, rue de l'église et rue des piliers en parallèle ;
- Plein sud : le périmètre suit la rue Honoré Broutelle, en y incluant le secteur de la maison de retraite avec un projet d'aménagement d'habitat sénior à proximité, ainsi que le centre médical et paramédical ;
- Au sud-ouest : rue de la croix blanche depuis le carrefour avec la rue des bons enfants, rue basse, rue du haras puis rue Honoré Broutelle.

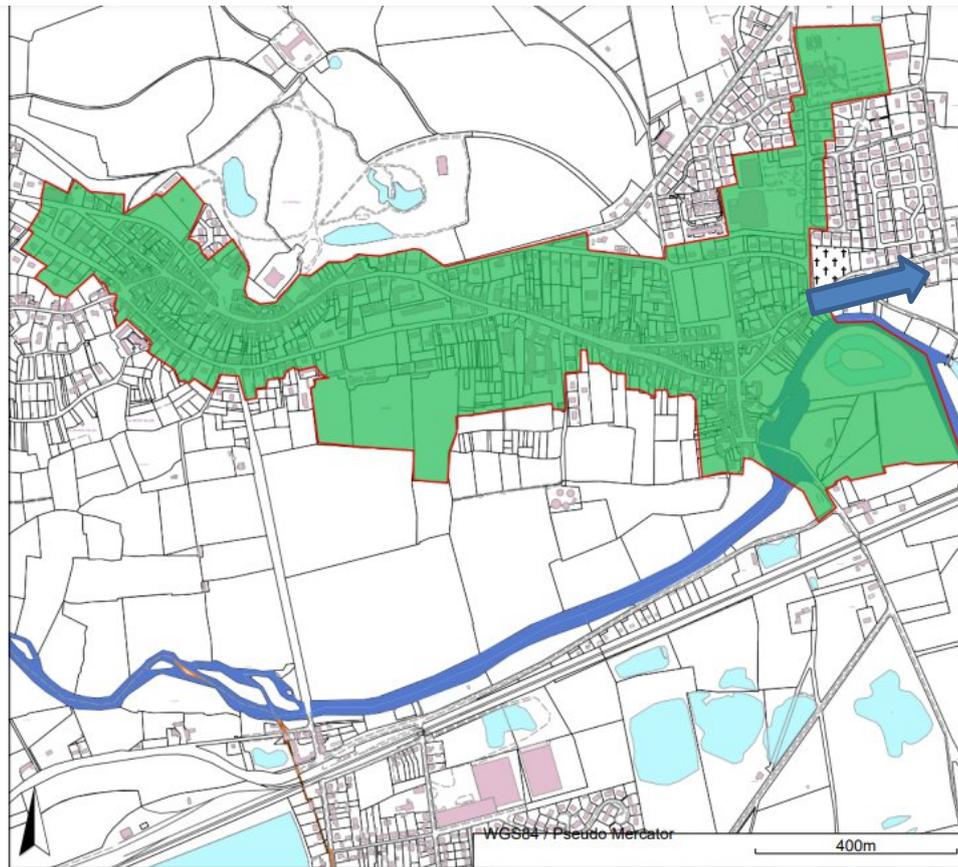
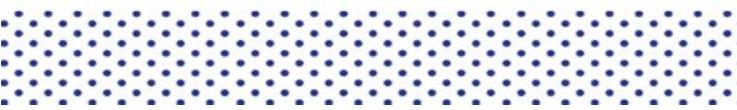


Figure 10 : Cartographie du premier périmètre ORT à Montfort-le-Gesnois (source : XMap)



Figure 11 : cartographie du deuxième périmètre ORT à Montfort-le-Gesnois (source : XMap)



6.4. Secteur d'intervention de Savigné-l'Évêque

Un seul périmètre d'actions au titre de l'Opération de Revitalisation du Territoire est identifié à Savigné-l'Évêque. Il a trait au centre-bourg de la commune.



Le périmètre ORT inclus au nord la rue du 11 novembre (en partie) pour longer le cimetière et reprendre la rue de la Division Leclerc, afin d'inclure un projet de construction de logements sociaux avec primo-accessibilité, dans un objectif de mixité sociale. La Maison France Services se situe en contrebas de ladite rue.

Les limites du périmètre reprenne, dès lors, la rue morteveille jusqu'au carrefour avec la rue de la perrière, puis la ruelle des tertres jusqu'au carrefour avec la ruelle du pont trocard, et le périmètre de la Mairie (en y incluant ses abords dont l'aire de jeux et le bois).

A l'est du même périmètre, on retrouve la Mairie, la rue de la pelouse avec la cantine scolaire (le lotissement rue du millénaire n'est pas inclus), le gymnase J.Anquetil et la salle M. Berger en vue de leurs rénovations et extension en pôle culturel et sportif.

Au sud, le secteur du stade et des écoles feront l'objet d'un mail paysager, ou Trame verte, jusqu'à la maison de santé, située grande-rue, et les secteurs faisant l'objet d'une OAP dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à savoir les OAP Ardoise et Grande-rue. Le secteur de la future aire de loisirs et de terrains de pétanque, à proximité de la caserne de pompiers, et le long de la Grande-rue, représente la limite sud/sud-ouest du périmètre ORT.

A l'ouest, le périmètre s'attache à longer l'avenue François Mitterrand, et ce depuis le carrefour avec la route de joué l'abbé, jusqu'au bas de la rue du 11 novembre. Y est inclus le presbytère, la place du marché et l'église.

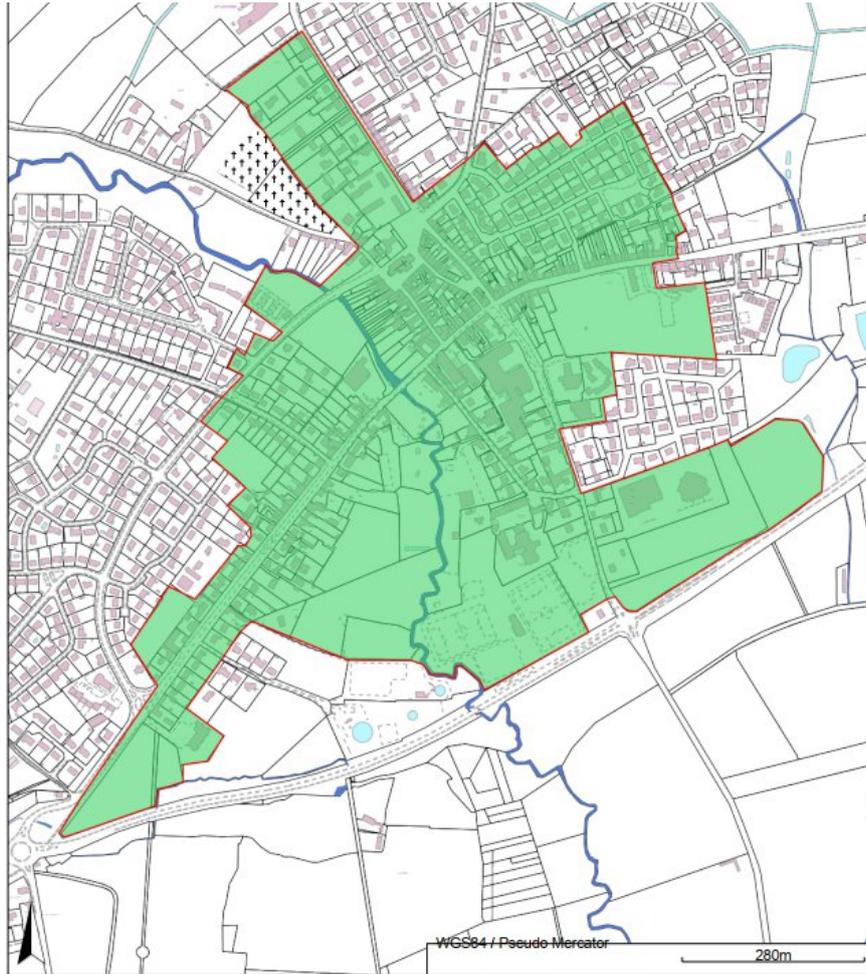
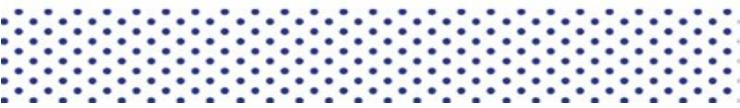


Figure 13 : Cartographie du périmètre ORT d'actions à Savigné-L'Évêque (Source : XMap Pays du Mans)



Annexe 3 - Fiches-actions



FICHE ACTION N° 01

MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien a engagé une démarche stratégique d'aménagement et de développement durable pour les dix prochaines années en mettant en œuvre un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité. Délibéré et validé en conseil communautaire fin 2022, ce PLUi sera applicable en 2023.</p> <p>Il sera complémentaire à un dispositif d'amélioration de l'habitat envisagé dans une échelle élargie à la communauté de communes du Gesnois Bilurien, plus précisément le Pays du Mans, auquel est pleinement membre la communauté de Communes Le Gesnois Bilurien.</p> <p>Un Programme d'Intérêt Général, ou PIG, sera de surcroît mis en œuvre spécifiquement sur la rénovation énergétique et la lutte contre l'isolement. Le soutien à des opérations visant l'amélioration de la performance énergétique aura pour objectif l'accompagnement de 190 logements à l'échelle du Pays, propriétaires occupants modestes et très modestes.</p>
Partenaires	<p>État via la sous-préfecture, DDT, AnaH et Action Logement Région,</p> <p>Département,</p> <p>Pays du Mans en tant que Maître d'ouvrage</p> <p>Communauté de communes du Gesnois Bilurien en tant que partenaire du Pays du Mans,</p> <p>Prestataire pilote du programme (retenu après marché public),</p> <p>Cabinet conseil : Villes Vivantes, missionné par le Pays du Mans,</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le Pays du Mans finance le reste à charge de l'ingénierie du programme. Les montants prévisionnels des autorisations



	<p>d'engagement du Pays du Mans, maître d'ouvrage au titre du PIG, pour l'opération sont de 136 125 euros TTC sur la période 2023 - 2025.</p> <p>Participation de la communauté de communes le gesnois bilurien à hauteur de 1euro par habitant (référence population totale au 1er janvier 2023, 0.50cts d'euros PTRE et 0.50 cts d'euros au titre du PIG)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Montants HT prévisionnels des financements des partenaires sur trois ans (période 2023 à 2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anah : 2 321 825 euros • Pays du Mans (reste à charge ingénierie) : 136 125 euros • Conseil départemental de la Sarthe : 131 000 euros <p>Le Pays du Mans recherchera des partenariats complémentaires pour contribuer au plan de financement, tels que PROCIVIS (pour le volet social), la Région, les caisses de retraite notamment (concernant les projets de réhabilitation financés dans le cadre de l'opération)</p>
Calendrier	Lancement du PIG au premier trimestre 2023 pour une durée de trois ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays du Mans PLUi valant PLH de la CC Le Gesnois Bilurien Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE) en Pays du Mans et Pays de la Loire Service Unique pour la Rénovation Energétique en Pays du Mans (SURE) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays du Mans</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de foyers conseillés/aidés Évaluation et suivi des actions engagées par les services du Pays du Mans</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Réhabilitation de logements possible dans et hors périmètre ORT. Centre-bourgs des communes PVD prioritaires.
Annexes	

FICHE ACTION N° 02

DEVELOPPEMENT D'UN SERVICE UNIQUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (SURE)

Orientation stratégique	Le logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>SURE, ou Service Unique de la Rénovation Énergétique, est une plateforme portée à l'échelle du pays du Mans, auquel est membre la communauté de Communes Le Gesnois Bilurien. Son but est de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique de leurs logements.</p> <p>« SURE » est le guichet unique France Rénov sur le territoire du Pays du Mans.</p> <p>Animé par Citémétrie, bureau de conseil et d'étude indépendant, ce service gratuit s'adresse aux propriétaires, occupants et propriétaires aux bailleurs (maison individuelle et copropriété) sur le territoire du Pays du Mans, dès lors qu'ils souhaitent bénéficier d'information neutre sur la rénovation énergétique et être accompagnés, de la définition du projet jusqu'à la réalisation des travaux.</p> <p>Pour accompagner ce service, des permanences sont effectués sur le territoire du Gesnois Bilurien, un numéro de téléphone unique a été créé pour une permanence téléphonique et un site internet est ouvert.</p>
Partenaires	<p>État,</p> <p>Région,</p> <p>Département,</p> <p>Pays du Mans en tant que Maître d'Ouvrage,</p> <p>Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, en tant que partenaire du Pays du Mans,</p> <p>Prestataire de suivi de la plateforme : Citémétrie</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de la plateforme : 1 659 886 euros.



	<p>Participations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CEE 50% • Pays du Mans 25% • Région 15% (forfaitaire) • Région 15% (fixe) <p>Participation de la communauté de communes le gesnois bilurien à hauteur de 1euro par habitant (référence population totale au 1er janvier 2023, 0.50cts d'euros PTRE et 0.50 cts d'euros au titre du PIG)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Fin du premier semestre 2022 : Ouverture de la plateforme téléphonique et site internet</p> <p>Le SURE est engagé jusqu'au 31 décembre 2023. Des prolongations de la démarche sera à envisager ;</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>SCOT</p> <p>PLUi valant PLH de la CC Le Gesnois Bilurien en cours de validation</p> <p>PTRE et PCAET en Pays du Mans</p> <p>PIG du Pays du Mans</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Pays du Mans, maître d'ouvrage, et son prestataire Citémétrie</p> <p>Réunions régulières avec les services du Pays du Mans</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Réhabilitation de logements en centre-bourg, éventuellement en périmètre ORT</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 03

CREATION D'ESPACES DE COWORKING

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Numérique
Action n°	1.2.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>La réflexion sur l'opportunité d'implanter des espaces dédiés à l'activité économique était initialement concomitante avec celle portant sur l'usage des locaux de la gare de Connerré et Montfort-le-Gesnois où, sur ces communes, de forts potentiels pour ce type de projet ont été identifiés. Le rayonnement de ce type de projet étant communautaire, voire même extra-communautaire, le pilotage du projet sera dès lors effectué par la communauté de communes, appuyé par un cabinet d'études, et ce jusqu'à l'ouverture des sites.</p> <p>L'État et les collectivités territoriales seront en premier lieu sollicités, en phase d'étude, puis en phase travaux pour un accompagnement financier, en fonction des sites identifiés.</p> <p>L'ensemble des partenaires économiques locaux seront néanmoins associés au projet pour une meilleure appropriation du projet, en premier lieu le club des entreprises du Gesnois Bilurien. Les chambre consulaires, les réseaux et les associations en faveur de la création d'entreprises seront mis à contribution pour prospecter, contacter et échanger avec les premiers coworkers.</p> <p>Le projet s'inscrit dans les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable intégré à l'actuel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de validation, et dans les objectifs du SCOT du Pays du Mans.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région : fonds de revitalisation des centres-villes</p> <p>Département : enveloppe dédié au dispositif Petites Villes de Demain et aide à l'ingénierie du département</p>



	<p>Communes de Connerré et Montfort-le-Gesnois</p> <p>Banque des Territoires : ingénierie</p> <p>SNCF : dispositif « Place de la Gare » si et pour les tiers-lieux situés dans les bâtiments d'une gare</p> <p>Cabinet de conseil et d'étude TIGAO, missionnée pour un accompagnement jusqu'à l'ouverture des espaces</p> <p>Club d'entreprises : Club d'entreprises du Gesnois Bilurien, Happy Business, BNI Activ'Mans</p> <p>Chambres consulaires (CCI 72 et CMA 72) : recherche et accompagnement des premiers coworkers,</p> <p>Antenne régionale de la Sarthe pour le développement économique Solutions&co : prospection exogène,</p> <p>Initiative Sarthe, Réseau Entreprendre et BGE Sarthe : prospection endogène, mise en réseau, aide à la création de start-ups</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Mission d'accompagnement et de pré-étude de 10 875 euros HT avec les cabinets TIGAO et Web Seo Digital</p> <p>Projet et cahier des charges en cours de définition</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Au titre de l'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Région 30% : Fonds de revitalisation des centres-villes, aide plafonnée à 10 000 euros pour les études - Département 50% : Enveloppe allouée par la banque des territoires et dédiée au dispositif Petites Villes de Demain, et aide à l'ingénierie du département - Autofinancement : 20% <p><u>Pour les travaux/opération :</u></p> <p>État :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR /DSIL 30% du coût HT de l'opération voire complément PVD ? <p>Région (si réaménagement des locaux d'une gare) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement extérieur (parking, stationnement, amélioration des conditions d'accès) : 50% du montant HT de l'opération plafonné à 300 000 euros - FEDER 2021-2027 : pour la mise en œuvre d'un pôle d'échange multimodal et modes de déplacements actifs - Réhabilitation du bâtiment de la gare : 60% du montant HT de l'opération plafonné à 500 000 euros (coût d'acquisition du bâtiment compris, sous réserve du service le plus utile possible aux voyageurs qui y sera effectué) <p>Autofinancement : 20-30% de reste à charge</p>
Calendrier	<p>Lancement de la mission d'accompagnement deuxième semestre 2022</p>

	Ouverture des espaces : 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU intercommunal, SCOT du Pays du Mans, SRADDET Région Pays de la Loire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi par le cabinet de conseil, nombre de coworkers au démarrage
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 04

RENOVATION DES VESTIAIRES ET SANITAIRES DU COMPLEXE AQUALUDIQUE SITTELLIA

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>La communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, fort de 23 communes et 30 800 habitants, se développe à l'est du Pays du Mans. Pour accompagner ce développement, elle y accueille un centre aqualudique dénommé « Sittellia », construit il y a une vingtaine d'années.</p> <p>L'équipement depuis lors a fait l'objet de rénovation et d'entretien réguliers. La rénovation des vestiaires et des sanitaires du centre aqualudique s'inscrit en ce sens et permettra un accueil de qualité pour leurs utilisateurs.</p> <p>Elle concerne 510 m² de surfaces actuelles, dont les zones de vestiaires collectifs et individuels, de sanitaires et douches, les locaux des personnels ainsi que les locaux de stockage. Pour ce faire, une étude de faisabilité a été lancée afin de vérifier la faisabilité du projet dans des conditions techniques, financières et de délais définis.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>SECOS, SEM de la Sarthe</p> <p>Agence Nationale du Sport au titre de la rénovation et l'accessibilité d'équipement sportif structurant</p> <p>Maître d'œuvre futur, à retenir dans le cadre d'une consultation et d'un marché public</p> <p>Entreprises retenues alloties</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	L'étude de faisabilité a permis de dégager deux hypothèses de travaux (avec ou sans extension) et ainsi donner une première



	estimation des travaux et de l'opération : Total travaux HT estimé : entre 1 135 000 (hypothèse 1) et 1 835 000 euros (hypothèse 2) Total opération HT estimé : entre 1 495 000 et 2 295 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Phase d'avant-projet et de consultations (MOE, CT CSPS et DCE) : 58 semaines Puis, environ un an de travaux (40 à 50 semaines)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux par le Maître d'œuvre retenu
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 05

DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5.2.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>La communauté de Communes propose 59 places d'accueil du Jeune Enfant à ce jour réparties sur 4 multi-accueils : Connerré, Lombron, Montfort-le-Gesnois et Saint-Corneille. Fort d'un service Petite enfance structuré et déployé à l'échelle de l'ensemble de ses 23 communes, et dans le but de toujours s'adapter à l'évolution démographique du territoire plus de 30 000 habitants aujourd'hui), la communauté de Communes envisage le développement et l'amélioration de ses capacités d'accueil.</p> <p>D'une part, elle projette la construction d'une Micro-crèche public sur la commune du Breil-sur-Mérize à horizon 2024-2025. D'autre part, il s'agit de la réalisation d'une nouvelle structure Petite-Enfance à Connerré pour une capacité d'accueil de 15 enfants (le bâtiment actuel n'étant plus aux normes et ne répondant plus aux exigences d'accueil).</p> <p>Ces différents projets s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés dans la Convention Territoriale Globale (CTG). Venu remplacé le contrat enfance jeunesse arrivé à échéance en décembre 2021, l'objectif principal de cette dernière est de favoriser la territorialisation de l'offre globale des services en cohérence avec les politiques locales et de coordonner les actions en direction des habitants du territoire.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Communes</p> <p>ARS Pays de la Loire</p>



	CAF de la Sarthe MOE divers retenus sur les différents projets susmentionnés
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux par les maîtrises d'œuvres retenues Lien régulier entre le service Enfance-Jeunesse et la CAF de la Sarthe dans le cadre de la CTG
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 06

DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACCES A LA CULTURE

Orientation stratégique	L'Accessibilité aux services
Action nom	Accès à la culture
Action n°	3.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>Avec le développement des nouvelles technologies, de la diffusion massive du numérique et d'Internet, l'accès à la culture est devenu un enjeu majeur pour les territoires. La crise sanitaire lié au COVID-19 a fortement impacté les évènements culturels et les différents spectacles qui ont dus, en majeure partie, être annulés ou reportés. Fort de ces constats, la communauté de Communes Le Gesnois Bilurien souhaite aujourd'hui développer et compléter les activités d'ores et déjà existantes sur son territoire.</p> <p>En premier lieu, la Collectivité a structuré et réhabilité, dans le courant de l'année 2022, un bâtiment pour y accueillir une École de musique intercommunale à Bouloire. Des travaux d'aménagement d'un préau sont aujourd'hui en cours et seront terminés au début de l'année 2023.</p> <p>L'accès à la culture prend tout son sens également avec la reprise des concerts, depuis l'été 2022, au Manoir du Bois Doubé à Saint-Célérier, et ce dans le cadre du festival du même nom.</p> <p>Il s'agit aussi de continuer de soutenir les différentes associations culturelles et musicales du territoire, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Théâtre Epidaure et sa direction artistique associée l'association « Jamais 203 » : cette dernière prévoit de délocaliser ses spectacles à travers le territoire du Gesnois Bilurien ; – Sacor'Music, harmonie de Savigné-l'Évêque : convention annuelle de partenariat pour la mise à disposition d'enseignants de l'école de musique ; – L'école de musique de Montfort-le-Gesnois.



	A noter que trois sites supplémentaires complètent l'école de musique intercommunale à Bouloire. Ces sites sont répartis sur les communes de Thorigné-sur-Dué, Connerré et Savigné-l'Évêque. Une vingtaine de disciplines y sont enseignés.
Partenaires	État Région Département Communes Associations culturelles et musicales locales
Dépenses prévisionnel/définitif	Saison culturelle du théâtre Epidaure via convention : 58 000 euros HT ; Investissements liés au Festival bois doublé en 2022 : 3 500 euros HT (inscription au budget de fonctionnement) ; Subvention association de musique de Montfort-le-Gesnois : 4 200 euros HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget 2023 en cours de définition
Calendrier	Évènements engagés en totalité dans le courant de l'année 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation et représentations du théâtre Epidaure, des évènements organisés au Bois Doublé ; Bilan annuelle et échanges réguliers avec les associations musicales.
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 07

MISE EN OEUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS

Orientation stratégique	Les Mobilités
Action nom	Mobilités actives
Action n°	4.1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>Un schéma directeur des modes actifs est un document stratégique de référence et de programmation. Sous réserve d'une validation en conseil communautaire, il permettra d'organiser, à l'échelle communautaire, et en lien avec les territoires connexes, le développement de l'usage du vélo sur le territoire du Gesnois Bilurien. Il promeut les mobilités douces et durables. Cette orientation, si elle est engagée, pourrait être envisagée à l'échelle du Pays du Mans.</p> <p>Pour ce faire, ce schéma directeur s'appuiera sur les actions et divers travaux engagés par la commune de Connerré dans le cadre d'un Plan Vélo communal dès l'année 2022. Il respectera les prérogatives inscrites au Plan Local d'Urbanisme intercommunal applicable à compter de l'année 2023 et les différents schémas engagés, notamment au niveau de la Région (schéma régional des mobilités en Pays de la Loire) et du Pays du Mans (schéma de cohérence territorial).</p>
Partenaires	Etat Région Département Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe ADEME Prestataire retenu après consultation via marché public pour l'accompagnement et la mise en œuvre
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir



Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma régional des mobilités SCOT du Pays du Mans PLUi Le Gesnois Bilurien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Organisation des mobilités et de la circulation dans les centres-bourgs
Annexes	

FICHE ACTION N° 08

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Économie Sociale et Solidaire
Action n°	1.3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Description de l'action	<p>Le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation de manière générale au cœur des priorités de la commune, en soutenant l'installation et le développement de nos agriculteurs, la mise en œuvre de circuits courts avec notre cantine scolaire notamment. Des premiers échanges ont eu lieu au sein des communes, avec des agriculteurs bovins et porcins locaux qui fournissent d'ores et déjà les cantines locales. Certaines communes se sont mises en relation également avec des maraîchers pour fournir leurs restaurants scolaires en fruits et légumes.</p> <p>Les cantines contribuent quotidiennement à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en adaptant et en varient les menus. A ce titre, le programme Egalim permet de subventionner l'achat de nouveaux matériels (appareil multifonction de cuisson, coupe de légumes, batteur mélangeur, armoires frigorifiques), plus adaptés et moins énergivores, permettant la transformation plus rapide des produits frais et bruts pour une cuisine plus saine.</p> <p>Le Pays du Mans ayant répondu à un appel projet à ce titre, le Pays du Perche Sarthois disposant en outre du label Mon Restau Responsable, ces deux partenaires seront tous deux sollicités. Au niveau de la communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, cette action fera l'objet d'une inscription au Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Gesnois Bilurien</p>
Partenaires	Etat via le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition Région Département



	Pays du Mans Pays du Perche sarthois via Mon restau Responsable Région Europe : LEADER Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	A détailler (communication, organisation avec les cantines, etc.)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A détailler
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (ou PCAET) engagé à l'échelle du Pays du Mans et de manière concomitante aux outils déployés en matière d'alimentation durable par le Pays du Perche sarthois.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation cantine scolaire, nombre de producteurs intégrés dans la démarche
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité de producteurs hors territoire communal
Annexes	

FICHE ACTION N° 09

RENOVATION EXTENSION DES BATIMENTS EXISTANTS

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>La commune de Bouloire dispose de plusieurs bâtiments dont elle a la propriété. Ces bâtiments doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation et de mises aux normes.</p> <p>C'est le cas en premier lieu de la mairie pour laquelle il est également prévu une extension.</p> <p>Des audits énergétiques ont été effectués en partie dans certains bâtiments en lien avec la réglementation environnementale. Les bâtiments concernés par des travaux de réhabilitation et/ou des études énergétiques sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La mairie – Le centre culturel Epidaure – Le bâtiment de l'ancienne école de musique attenant au centre culturel – Le bâtiment Agence postale/centre courrier/locaux associatifs – La salle de restauration scolaire : amélioration acoustique via le lancement d'une étude et des travaux de réalisation à prévoir par la suite.
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Ademe Fonds chaleur</p> <p>Pays du Mans : CEE et programme ACTEE</p> <p>Cabinet d'étude pour les audits énergétiques</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Travaux de la mairie : enveloppe prévisionnelle de 767 900 euros HT dont 140 000 euros HT pour la rénovation énergétique selon l'audit réalisé</p>



	Budget à travailler pour les autres bâtiments
Plan de financement prévisionnel / définitif	Travaux de la Mairie : DETR : 245 000 € CEE : 5 000 € Autofinancement : 517 900 € Autres travaux : à déterminer
Calendrier	Travaux de la mairie sur 2023/2024 Audit acoustique du restaurant scolaire à réaliser en 2023 Autres bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur le devenir de l'ancienne école de musique 2023-2025 - étude sur les travaux à réaliser à Epidaure 2024 - étude sur les travaux à réaliser sur le bâtiment Agence postale / Centre courrier / locaux associatifs 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pour la Mairie : Fiche action CRTE du Gesnois Bilurien n° 1-03-13
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivis de chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	En périmètre ORT
Annexes	

FICHE ACTION N° 10

CREATION D'UN HABITAT SENIOR SERVICES

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Énergie
Action n°	2.1.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>En 2050, la France comptera près de 4 millions de personnes de plus de 60 ans. En Pays de la Loire, l'Insee prévoit pour 2050 que les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteront plus d'un quart de la population (note Flash INSEE PDL, juin 2017). Fort de ce constat, la commune souhaite dès lors anticiper ces changements démographiques et territoriaux au niveau local, en prévoyant un nouveau lotissement adapté en conséquence. Un ensemble de 5 logements locatifs destinés aux personnes âgées a déjà été livré fin 2022, en plein centre bourg.</p> <p>Pour respecter la nécessaire proximité avec les commerces et services en centre-ville, un site est envisagé en cœur de bourg. A noter que Sarthe habitat détient une labellisation Habitat Sénior Services depuis 2018 et que des contacts réguliers sont entretenus avec leurs services sur ce dossier.</p>
Partenaires	Etat Région Département via Sarthe Habitat Action logement
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : 12 000 € Coût des travaux : à définir après l'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Etude de faisabilité en 2024 Travaux 2025/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi valant PLH SCOT du Pays du Mans



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements construits Suivi de travaux/chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	Densification du centre-bourg Participe à la dynamisation des commerces du quotidien, des services, de l'offre de soins
Annexes	

FICHE ACTION N° 11

AUDIT ET CONSEIL EN RENOVATION ENERGETIQUE

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Plusieurs bâtiments publics nécessitent à court terme des travaux de réhabilitation. Ces bâtiments sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre culturel (dont théâtre Epidaure), • salle polyvalente, et gymnase, • Ecole primaire (ancien bâtiment), • Ecole maternelle, cuisine et restaurant scolaire, • Ecole primaire nouveau bâtiment, école maternelle classe OBM, • Ancienne salle de musique et salle à manger Epidaure, • Bâtiment agent postal et centre de tri et locaux associatifs. <p>Pour diligenter les travaux, spécifier les travaux à effectuer, et préciser les mises aux normes à effectuer, des audits énergétiques seront effectués. Une consultation doit être menée, plusieurs cabinets d'études seront sollicités.</p>
Partenaires	Etat Région Département Pays du Mans Cabinet d'étude retenu Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	Enveloppe de 18 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Programme ACTEE : 9 000 € Autofinancement : 9 000 €
Calendrier	Consultation deuxième semestre 2022 Audit en 2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUI du Gesnois Bilurien et PADD PCAET du Pays du Mans



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Audit effectué et étude finale du cabinet
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la transition écologique
Annexes	

FICHE ACTION N° 12

CREATION D'UN LIEU D'HABITAT PARTAGE

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>La question du vivre-ensemble est un enjeu phare dans nos sociétés, et rayonne bien évidemment à l'échelle locale. La commune souhaite s'emparer de cette thématique et anticiper sur les évolutions démographiques de demain où la part des seniors sera de plus en plus importante. Un projet d'habitat partagé pourrait dès lors répondre aux nouveaux besoins de nos habitants et répondre à une demande future. Ce type de projet permet de favoriser les liens intergénérationnels lorsqu'il est partagé et associé à plusieurs générations, plusieurs modes de vie, de réunir différents foyers au sein d'un seul et même habitat en prônant le partage et la solidarité.</p> <p>Un site a été ciblé pour ce faire : il s'agit d'un secteur situé entre le chemin du Rocher et la rue du jeu de Paume, à proximité des commerces, des établissements scolaires, de la Maison médicale. Une étude des besoins doit être menée pour préciser et confirmer la bonne mise en œuvre du projet. A noter que des rencontres ont été effectuées avec des porteurs de projet dans le cadre des comités locaux Petites Villes de Demain.</p>
Partenaires	État Région Département MOE : dans le cadre d'un marché de travaux Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir en fonction des résultats de l'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir



Calendrier	Dans les cinq ans à venir, et ce après acquisition de la quinzaine de terrains de jardin occupant actuellement ce secteur.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi du Gesnois Bilurien SCOT du Pays du Mans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Résultats de l'étude Suivi des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Densification du centre-bourg Participe à la dynamisation des commerces du quotidien, des services, de l'offre de soins
Annexes	

FICHE ACTION N° 13

ANIMATIONS COMMERCANTES EN CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Artisanat et Commerce
Action n°	1.1.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans la lutte contre la vacance de locaux commerciaux. Elle vise à animer le centre-bourg communal par des actions ponctuelles de communication sur la disponibilité des surfaces commerciales en accord avec leurs propriétaires.</p> <p>Ces actions consistent en l'organisation de rencontres annuelles, voire semestrielles, auxquelles serait convié l'ensemble des partenaires de la vie économique, commerciale et associative. Des supports de communication seront créés et diffusés largement sur les réseaux sociaux de la commune et de l'intercommunalité, avec leur accord.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Chambre consulaires</p> <p>Initiative Sarthe et Réseau Entreprendre 72</p> <p>Partenaires immobiliers privés</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Création des outils de communication et autres flyers
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement
Calendrier	Premières animations courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre des animations
Conséquence sur la fonction de	Densification et dynamisme du centre-bourg



centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 14

CREATION D'UNE UNION DE COMMERCANTS ET D'ARTISANS

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Artisanat et Commerce
Action n°	1.1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Une association de commerçants et d'artisans a pour vocation de regrouper des entrepreneurs en cœur de bourg qui ont des intérêts communs. Généralement, les commerçants et artisans, souhaitant se regrouper, créent communément une association loi 1901 qui permet la structuration de l'association et de poser les objectifs généraux. De par les actions qu'elles mènent (afterwork, chèque réduction, site d'achat en ligne, etc.), son rayonnement dépasse les limites communales, et c'est bien là son intérêt.</p> <p>L'UCA comme Union de Commerçants et d'Artisans permet de se faire connaître bien au-delà de son lieu de vie, auprès de nouveaux clients par exemple et des partenaires consulaires en premier lieu (Chambre de métiers, Chambre de commerce, etc.) et lors d'évènements locaux (semaines commerciales, salon de l'habitat ou de l'artisanat notamment). L'U.C.A. reste un lieu d'échanges permettant aux entrepreneurs de se retrouver et de partager des moments conviviaux. En contribuant à la création d'une U.C.A, l'objectif pour la commune est de maintenir la vitalité des commerces en centre-ville et d'éviter une éventuelle vacance commerciale.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Chambres consulaires</p> <p>Association dédiée à la création d'entreprises</p> <p>Communauté de Communes</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Aide technique de la Commune, prêt de matériel



Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2ème semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Intercommunal de Développement Économique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place d'animations commerciales Projet d'organiser un marché de Noël fin 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	En périmètre ORT
Annexes	

FICHE ACTION N° 15

DEVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Artisanat et Commerce
Action n°	1.1.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Le marché de Bouloire est un lieu essentiel du développement économique, marqueur fort du dynamisme de la commune. Il se situe au niveau de la place du château, au cœur du bourg, et se réunit de manière hebdomadaire tous les mardis. Lieu d'échanges, de rencontre et d'écoute, sa fréquentation tend à s'accroître. L'ouverture du marché à des producteurs biologiques et dans le domaine du développement durable peut être envisageable. L'objectif est de gagner de nouveaux producteurs en consolidant, fidélisant les producteurs d'ores et déjà installés et en attirer d'autres. Des rencontres annuelles vont être organisées avec les commerçants et producteurs pour être au plus près de leurs besoins et des actions de communication pour les valoriser seront effectuées.</p> <p>La commune est également en relation avec des producteurs qui souhaitent s'associer en groupement pour la mise en place d'un marché de producteurs locaux. Ce marché se tiendrait le samedi dans un lieu couvert. Des négociations et des discussions sont en cours pour l'utilisation d'un local.</p>
Partenaires	Etat Région Département Producteurs locaux Pays Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023



	2023/2024 pour l'installation d'un marché de producteurs locaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SCOT Pays du Mans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de producteurs et maraîchers intégrés au marché
Conséquence sur la fonction de centralité	Animation et attractivité
Annexes	

FICHE ACTION N° 16

REHABILITATION D'UNE FRICHE

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Un silo se situe rue de la gare, à proximité du centre-bourg. Il se localise entre la place du château et la Prairie des loisirs. La commune souhaite engager une réflexion globale sur l'usage futur de ce site, et ce après démolition des bâtiments actuels. Le propriétaire, certes privé, semble à ce jour enclin à favoriser sa vente à horizon 3-4 ans. Une étude sur l'usage de cette friche industrielle, avec le concours de la banque des territoires, peut être effectuée. L'équipe municipale précisera néanmoins en amont le projet pour l'affiner et définir à terme un cahier des charges précis de travaux.</p>
Partenaires	<p>État via DETR/DSIL et Fonds vert</p> <p>Région Fonds de reconquête du centre-bourg</p> <p>Département</p> <p>Banque des territoires si étude</p> <p>Ademe via Fonds friche</p> <p>Pays du Mans, CEE</p> <p>Propriétaires privés (au titre de l'achat comme le portage en fonction du projet retenu)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Prise en charge à 100% des études par la banque des territoires ou 50% sur l'enveloppe du Département</p> <p>Région : 50% de subvention sur les travaux de réhabilitation (hors démolition)</p> <p>Fonds friche : au cas par cas</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer avec la banque des territoires en premier lieu
Calendrier	<p>2023 à 2024 : étude</p> <p>2025 à 2026 : travaux</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des études, suivi du chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	Emplacement en plein centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 17

ETUDE D'ASSAINISSEMENT ET STATION D'EPURATION

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>En application d l'article L 2224-8 du Code général des collectivités Territoriales, la commune exerce la compétence assainissement de manière obligatoire. Ce rôle comprend au titre de l'assainissement collectif, la mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites. Par ailleurs, le code de la santé publique, dans ses articles L 1331-1 et suivants, impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau. Soucieux du respect des règles environnementales, au regard de la topographie et de l'hydrologie particulière du bassin versant bilurien, la commune fait de cette étude d'assainissement à venir et des travaux qui en découleront, une priorité.</p> <p>A court terme, la Commune ne va plus pouvoir délivrer de nouveaux permis de construire, faute d'avoir un système d'assainissement en capacité de répondre aux nouvelles demandes de construction.</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Agence de l'Eau Loire Bretagne</p> <p>Veolia Délégitaire du service public de l'assainissement collectif</p> <p>IRH cabinet chargé de l'étude et de la réalisation du Schéma</p>



	directeur
Dépenses prévisionnel/définitif	100 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50 000 € Autofinancement : 50 000 €
Calendrier	Etude en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SRADDET Région Pays de la loire SCOT Pays du mans PCAET Pays du Mans PLUi CC Le gesnois Bilurien via son PADD SAGE et SDAGE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Schéma directeur d'assainissement indiquant les travaux à réaliser Suivi des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Retrouver une capacité à densifier le périmètre urbain
Annexes	

FICHE ACTION N° 18

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION D'EPURATION

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	Cette action est concomitante à l'étude d'assainissement qui est menée en 2023 et à l'établissement du schéma directeur qui préconisera les travaux à entreprendre pour la station d'épuration et les réseaux d'assainissement, et ce, rue par rue, secteur par secteur.
Partenaires	Etat Région Département Agence de l'Eau Loire Bretagne Veolia Délégitaire du service public de l'assainissement collectif Maître d'œuvre pour la phase travaux
Dépenses prévisionnel/définitif	Déterminées par l'étude et le schéma directeur de l'assainissement collectif
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sur plusieurs années selon les priorités définies par le schéma directeur
Calendrier	2024 et années suivantes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport final d'étude et travaux de chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	Travaux ciblés en centre-bourg
Annexes	



FICHE ACTION N° 19

VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	5-1-2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Le château de Bouloire est un site emblématique de la commune, et fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques. Vestige d'une ancienne forteresse du 11ème siècle, le château comprenait un pont-levis, des remparts et un donjon. C'est un bâtiment datant du 15ème siècle, construit par François de Lesparves, seigneur de Bouloire, avec l'accord du roi Louis XI (sources Archives départementales de la Sarthe). Le lieu est aujourd'hui propriété de la commune et des travaux de réhabilitation sont à prévoir. Le château ayant pignon et vue directe sur la place du marché, les éléments visibles extérieurs, de façades, sont prégnants. Des expositions permanentes seront prévues au château pour valoriser l'édifice historique. Le cabinet MORFOZE a été missionné pour ce faire.</p> <p>Les travaux à mener en priorité concernent les huisseries extérieures, et notamment les hautes fenêtres de la façade, et l'aménagement du premier étage du château.</p> <p>Le cimetière de Bouloire possède une petite chapelle, utilisée 1 ou 2 fois dans l'année pour le culte. Elle a un grand besoin de travaux de réhabilitation pour la conservation du patrimoine local : voute lambrissée, sacristie, huisseries, sol.</p>
Partenaires	<p>État via la DRAC et DDT</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Europe via LEADER</p> <p>Cabinet Morfoze pour un travail de restitution du château au 15^{ème}</p>



	siècle et pour la création de kakémonos retraçant l'histoire du site et mettant l'accent sur des particularités locales Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'exposition : 10 354 € HT Autres travaux : coût à déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR DRAC Région via fonds de reconquête Département autres fonds de concours Fondation du Patrimoine Pour l'exposition : - Europe via LEADER : 3 106 € - Région Pays de la Loire : 5 000 €
Calendrier	Exposition réalisée courant 2023 Période des autres travaux : 2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier Participation aux Journée du Patrimoine
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité des sites pour les habitants et les touristes Incidence sur le maintien des commerces et sur l'animation du centre bourg Préservation et connaissance d'un patrimoine local remarquable
Annexes	

FICHE ACTION N° 20

CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES POUR LES CAMPINGS-CARS

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	5.1.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Soucieux d'attirer de nouveaux touristes sur le secteur, véritable atout pour redynamiser le territoire, la commune de Bouloire a aménagé une aire pour l'accueil et le stationnement des camping-cars sur son ancien camping. Idéalement située en sortie de l'agglomération, elle est à proximité immédiate des commerces et des services communaux, ainsi que des sentes de randonnées situées au nord-est. Le terrain s'étend sur plus de 1 hectare. Il est arboré et entouré de haies.</p> <p>La commune a confié la gestion de l'aire à la société Camping-Car Park.</p> <p>L'aire est équipée d'une barrière automatique et l'accès payant est possible par un système de carte. Une borne de services est disponible pour la vidange des eaux usées et le remplissage en eau potable. Chacun des 12 emplacements est doté d'une borne électrique et bénéficie du WIFI gratuitement.</p> <p>Il convient aujourd'hui de penser à sa maintenance et son fonctionnement régulier. Il s'agit aussi et surtout de référencer le site sur les plateformes locales et les sites touristiques départementaux.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département via Sarthe Tourisme</p> <p>Société Camping-Car park gestionnaire</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant total d'opération : 100 604 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR : 14 416 euros</p> <p>LEADER : 36 040 euros</p>



Calendrier	Ouverture le 19 mars 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Occupation de l'aire de camping-cars
Conséquence sur la fonction de centralité	Rayonnement accru touristique. Dynamisme, développement économique et touristique de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 21

AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS RECREATIFS ET D'UN PLATELAGE DE CHEMINEMENT

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5.2.3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	Une zone de loisirs est aménagée derrière le château. Pour la conforter, des emplacements récréatifs vont être ajoutés et diversifiés pour les enfants. Pour y accéder, améliorer son accessibilité, et pour relier l'aire de camping-cars à la Prairie des loisirs, un platelage en bois pour le cheminement piéton a été installé pour enjamber un secteur à caractère humide. Tous ces aménagements contribuent à valoriser le site et s'inscrit dans une politique de dynamique patrimoniale souhaitée par l'équipe municipale.
Partenaires	État Région Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de la passerelle : 7 398 euros HT Coût des aménagements récréatifs prévus : 30 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement
Calendrier	Travaux platelage réalisés en 2022 Achat des jeux de 2023 à 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux Fréquentation de l'aire de jeux et usage de la passerelle
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité et dynamisme du territoire, tant pour les locaux que pour les touristes de passage
Annexes	



FICHE ACTION N° 22

CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5.2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Pour permettre aux jeunes et moins jeunes de pratiquer une nouvelle activité sportive, la Commune souhaite installer un pumptrack répondant ainsi aux attentes des pratiquants de vélos, skates, rollers et trottinettes. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme « 5000 équipements sportifs de proximité » lancé par l'Agence Nationale du Sport.</p> <p>Il est prévu de construire une piste fermée d'environ 60 mètres, avec bosses et virages, à proximité de la Prairie des Loisirs à l'arrière du Château, la localisation précise restant à définir par le conseil municipal, pour concilier l'intérêt d'un nouveau lieu de vie et d'animation avec l'environnement plutôt calme du secteur. Ce nouveau site s'adresse à tout public ; il pourra donc également être propice au développement du lien social et favoriser les échanges culturels et entre générations différentes.</p> <p>Une convention a été signée avec l'école pour son utilisation par les élèves notamment au printemps pour les inviter à pratiquer une nouvelle activité sportive.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Département</p> <p>Agence nationale du Sport</p> <p>Prestataire retenu pour les travaux</p> <p>Ecole René Cassin</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget prévisionnel 2023 : 58 252 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Agence Nationale du Sport : 46 000 €</p> <p>Autofinancement</p>
Calendrier	Travaux en 2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien 2021/2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux Fréquentation du pumptrack
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité familiale du territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 23

AMENAGEMENT D'UN PARCOURS-SANTE & FITNESS

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5.2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Dans le but de développer la pratique sportive et de favoriser les loisirs des promeneurs ou sportifs de tous âges, la commune de Bouloire souhaite procéder à l'installation d'un parcours sport santé. Cet équipement constitue un des éléments qui participe à l'aménagement dans sa globalité de la Prairie des Loisirs derrière le château, à l'égal d'autres opérations, comme le projet d'aménagement d'un pumptrack ou d'une zone de loisirs récréatifs.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre du programme « 5000 équipements sportifs de proximité » lancé par l'Agence Nationale du Sport.</p> <p>Il s'agirait d'installer plusieurs appareils de fitness extérieur : vélo elliptique, push & pull, double surfeur, rameur, roues, banc abdo double. Les équipements seraient dispersés dans la Prairie des loisirs, entre le boulodrome et l'espace de jeux pour enfants, lieu idéal de par sa localisation et sa proximité avec le centre-bourg.</p> <p>Une convention a été signée avec l'école pour l'utilisation de ce matériel par les élèves pour les inviter à pratiquer une nouvelle activité sportive.</p>
Partenaires	État Département Agence Nationale du Sport Prestataire retenu pour la pose et la maintenance Ecole René Cassin
Dépenses prévisionnel/définitif	12 948 euros HT



Plan de financement prévisionnel / définitif	Agence Nationale du Sport : 10 000 euros Autofinancement
Calendrier	Travaux en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien 2021/2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux Fréquentation et usage de la plateforme
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'attractivité familiale du territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 24

SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR DES OUTILS DE VIDEOPROTECTION

Orientation stratégique	Accessibilité aux services
Action nom	Numérique
Action n°	03.03.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	Le centre-bourg connaît une recrudescence d'incivilités et de dégradations du domaine public. Dans une optique de conservation et de préservation du patrimoine bilurien, et de renforcer le sentiment de sécurité pour la population, la gendarmerie a été sollicitée pour établir un diagnostic en vue d'étudier un projet d'installation de vidéoprotection sur des lieux ciblés et relativement fréquentés que sont notamment les abords de la place du château, le boulo-drome la salle polyvalente, l'école, la mairie et le centre culturel Epidaure, les principaux axes de circulation et la zone de la Vollerie. Au total, 13 caméras seraient mises en place.
Partenaires	État via la DETR DSIL et DGGN (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) Région Commune de Bouloire MOE à définir pour le suivi et les travaux
Dépenses prévisionnel/définitif	86 693 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions attendues : FIPD : 43 345 € DETR/DSIL : 10 000 € Région : 13 000 € Autofinancement : 17 348 €
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et	CRTE de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien



contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux effectué par le prestataire retenu Statistiques de la Gendarmerie Nationale sur la délinquance et les dégradations
Conséquence sur la fonction de centralité	Secteur d'intervention : périmètre ORT Sécurisation du centre-bourg dans un objectif plus large de valorisation du patrimoine local.
Annexes	

FICHE ACTION N° 25

EXTENSION ET REAMENAGEMENT PARTIEL DE LA MAISON MEDICALE

Orientation stratégique	Accessibilité aux Services
Action nom	Services de Santé
Action n°	3.1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>La commune de Bouloire est fortement impliquée sur la question des services de santé. La lutte contre les déserts médicaux est prégnante en Sarthe. Bon nombre de sarthois et sarthoises se retrouvent sans médecins traitants après le départ de leurs médecins traitants respectifs.</p> <p>La commune est dotée d'une Maison médicale et paramédicale qu'il s'agit de conforter aujourd'hui, en procédant à une extension avec la création de 3 cabinets supplémentaires et une rénovation de l'existant. Elle souhaite apporter aux praticiens actuels et futurs un outil de travail qui puisse leur permettre de travailler dans des conditions très satisfaisantes qui répondent à leurs pratiques professionnelles. Ainsi, les cabinets créés sont plus grands pour permettre l'accueil de médecins stagiaires. Le cabinet de kiné a été entièrement repensé pour disposer d'une salle commune et de 3 box séparés. Un espace accueil secrétariat sera possible si les praticiens souhaitent le mettre en place.</p>
Partenaires	Etat Région Département ARS
Dépenses prévisionnel/définitif	810 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement
Calendrier	Fin des travaux : décembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux, accueil de nouveaux praticiens
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamisme de centre-bourg appuyé par l'arrivée de nouveaux praticiens
Annexes	

FICHE ACTION N° 26

CREATION D'UN LOCAL D'ACTIVITES ASSOCIATIVES ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5-2-6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>La commune de Bouloire dispose d'un tissu associatif sportif et culturel dense et dynamique. Depuis des années, la commune fait de ses liens avec le milieu associatif une priorité. De par leurs actions, les associations communales concourent au bien-être des habitants, à la vie et à la mixité sociale. Leurs rayonnements dépassent les limites administratives communales et bon nombre de personnes n'habitant pas la commune participe à la vie locale. Pour les accompagner dans leurs projets, la commune souhaite leur affecter un local de stockage, dédié au matériel associatif et communal.</p> <p>Le site est en recherche sur la commune et reste à ce jour à déterminer ou à construire.</p>
Partenaires	État Région Département EPFL Mayenne Sarthe Partenaires privés éventuels
Dépenses prévisionnel/définitif	En fonction du prix d'achat (avec ou sans aménagements) ou du coût de construction
Plan de financement prévisionnel / définitif	En fonction du prix d'achat ou du coût de construction
Calendrier	Réalisation : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux, utilisation du local par les associations
Conséquence sur la fonction de	



centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 27

CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Le territoire fait face à une pénurie d'assistantes maternelles. Une maison d'assistante maternelle existe dans une maison en location, mais le propriétaire souhaite vendre le bien. La commune réfléchit à son rachat, avec la contribution (ou non) de l'Établissement Public Foncier Local Sarthe- Mayenne.</p> <p>Une donnée locale importante dénote de l'importance de ce projet : 23 assistantes maternelles il y a 10 ans et seulement 13 aujourd'hui.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Établissement Public Foncier Sarthe Mayenne</p> <p>Pays du Mans CEE si réhabilitation</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Achat du bâtiment, suivi installation des assistantes maternelles
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'attractivité familiale pour le territoire
Annexes	



FICHE ACTION N° 28

INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES SUR L'ESPACE PUBLIC

Orientation stratégique	Les Mobilités
Action nom	Transition écologique
Action n°	04-02-01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bouloire
Description de l'action	<p>Limitier l'impact de nos empreintes carbonés respectives, agir de manière pérenne pour le climat sont des enjeux majeurs sur lesquels la commune de Bouloire porte toute son attention. Engagée dans des actions de développement durable depuis des années (programme de rénovation de l'éclairage public pour un éclairage par leds depuis 2021), la commune de Bouloire souhaite aujourd'hui continuer dans cet axe en installant des bornes électriques sur son espace public. Plusieurs possibilités de site seront étudiées dans le centre bourg.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Ademe : fonds de soutien au déploiement de stations de recharges pour véhicules électriques</p> <p>Pôle métropolitain - Pays du Mans</p> <p>Éventuelle entreprise privée</p> <p>Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PLUi et son PADD CC Le Gesnois Bilurien</p> <p>Plan de Mobilité Simplifié de la CC Le Gesnois Bilurien</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi de travaux et maintenance par l'installateur</p> <p>Nombre de bornes installées</p>
Conséquence sur la fonction de	Installation des bornes en centre-bourg



centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 29

FAVORISER L'ACCES A LA GARE

Orientation stratégique	Les mobilités				
Action nom	Mobilités actives				
Action n°	4.1.2				
Statut	Engagé				
Niveau de priorité	Fort				
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré				
Description de l'action	<p>Pôle majeur d'attractivité, la gare de Connerré-Beillé est l'une des gares les plus fréquentées de Sarthe. 31 dessertes quotidiennes de train TER ALEOP y sont assurées en semaine, dans les deux sens de parcours (au second semestre 2021). Situé à un kilomètre du centre-bourg, on y accède aujourd'hui par la route départementale 33 en direction de Beillé. Une voie douce a été inaugurée en 2022 de la sortie de l'agglomération à la gare et met désormais le trafic piéton et vélo en dehors du trafic des véhicules.</p> <p>Il convient désormais de mieux la desservir comblant les discontinuités depuis le centre-ville/ Un schéma de mobilités de type Plan Vélo diligenté par la commune a été réalisé. Les premiers ateliers effectués avec les habitants de Connerré ont permis de justifier toute l'importance de l'accès à la gare.</p> <p>En lien direct avec le plan Vélo, il convient d'aménager un espace multimodal augmenté (OU EMA). En collaboration avec SNCF Gares & Connexions, l'objectif est de repenser la localisation des informations sur le parvis de la gare et d'en favoriser l'accès aux Personnes à Mobilités Réduites. Le déploiement d'une signalétique adaptée favorisera aussi l'intermodalité entre la gare et son environnement ainsi que l'usage de modes doux et partagés.</p>				
Partenaires	SNCF gares et Connexions Région Etat (Commune de Beillé et/ou CC Huisne Sarthoise) Autofinancement				
Dépenses prévisionnel/définitif	Le montant prévisionnel des travaux est de 35 170.94 euros HT, dont le détail est indiqué ci-dessous : <table border="1" data-bbox="619 1877 1485 1966"> <thead> <tr> <th>Etudes et travaux</th> <th>Coûts en euros Hors Taxes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diagnostic</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Etudes et travaux	Coûts en euros Hors Taxes	Diagnostic	0
Etudes et travaux	Coûts en euros Hors Taxes				
Diagnostic	0				



	Esquisse	2917.50
	PRO	6958
	Enquêtes client	Avant : 2309
		Après : 3 558
	Carto	2117.50
	Poster	1 210
	Lot 01 Achat des mobiliers	5 192.60
	Lot 02 Equipement Mobilités	2 789.14
	Lot 04 Stockage et travaux	6 560
	MOE ABE	1 559.20
	Coût total (Hors Taxes – CE 20/10)	35 170.94
	Financement envisageable via la Région et l'État jusqu'à 75% du montant des études préliminaires, sous réserve que le complément de participation de ces études (sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions) soit apporté par les collectivités territoriales.	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Mairie de Connerré : 13 743.34 euros HT CEE : 19 868.20 euros HT SNCF EMA : 1 559.20 euros HT	
Calendrier	Fin des travaux : courant 2023 (EMA)	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Vélo de Connerré PLUi de la CC du Gesnois Bilurien en cours de validation et son Projet d'Aménagement et de Développement Durables Plan de Mobilité Simplifié de la CC Le Gesnois Bilurien	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux par SNCF Gares & Connexions	
Conséquence sur la fonction de centralité	Une connexion améliorée avec le centre-bourg	
Annexes	Courrier d'accord sur le périmètre ORT pour l'accessibilité à la Gare	

FICHE ACTION N° 30

PLAN VELO

Orientation stratégique	Les Mobilités
Action nom	Mobilités actives
Action n°	04-01-03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>En cohérence avec une politique de transition énergétique, et dans le but de développer les mobilités douces et actives, un Plan vélo a débuté. Il vise à renforcer la connexion entre le centre-bourg et ses parties périurbaines, et plus globalement réduire l'utilisation de la voiture dans le cœur de ville.</p> <p>Le projet est axé sur une arête centrale pour y relier les extrémités (gare, plan d'eau) en passant par les sites polarisants que sont les écoles, le collège, les salles de sports, le centre de santé, le marché, la médiathèque et le camping.</p>
Partenaires	<p>Etat : DETR – DSIL – FONDS VERT</p> <p>Région (itinéraire A – Centre-ville vers la Gare)</p> <p>Département</p> <p>Pôle Métropolitain via l'Autorité Organisatrice des Mobilités</p> <p>Ademe via AAP Vélo 2 et AAP Vélo 6</p> <p>MOE études : cabinet CODRA</p> <p>MOE travaux : non définie</p> <p>Phase opérationnelle et suivi de travaux : Priorité 1 – itinéraires A-E-H-B</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le chiffrage a été défini par le cabinet CODRA.</p> <p>Priorité 1 : 662 495€ HT</p> <p>Priorité 2 : 990 114€ HT</p> <p>Priorité 3 : 1 309 177€ HT</p> <p>Stationnement vélos : 35 000€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention sollicitée/à solliciter :</p> <p>Etat : DETR, DSIL, Fonds vert</p>



	Ademe : Appel A projets AVelo2 et AVelo 6 Région Département Autofinancement
Calendrier	Le cabinet d'étude CODRA réalise l'étude et le planning de réalisation. Le début de mise en oeuvre du plan Vélo est envisagé pour le second semestre 2023 pour la priorité 1. Priorités 2 et 3 : échéance 2037
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action 04-44-1 du CRTE de la CC Le Gesnois Bilurien PLUi de la CC Le Gesnois Bilurien en cours de validation et son Projet d'Aménagement et de Développement Durables Plan de Mobilité Simplifié de la CC Le Gesnois Bilurien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux effectué par la future MOE appuyée de la commune et du chargé de projet PVD.
Conséquence sur la fonction de centralité	Secteur d'intervention : périmètre ORT Valorisation du centre-bourg, renforcée par une meilleure connexion avec et entre les polarités pré-citées.
Annexes	Courrier d'accord sur le périmètre ORT pour l'accessibilité à la Gare

FICHE ACTION N° 31

INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES SUR L'ESPACE PUBLIC

Orientation stratégique	Les Mobilités
Action nom	Transition écologique
Action n°	04-02-02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	La commune de Connerré est engagée dans des actions de développement durable depuis des années. L'installation de bornes pour véhicules électriques de type Mouv'N'Go en est un bon exemple. Eviter l'autosolisme, faire en sorte de limiter l'impact de nos empreintes carbone respectives et agir pour le climat sont des enjeux majeurs sur lesquels la commune portent toute son attention. Pour y contribuer, de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées en centre-bourg.
Partenaires	État Région Département Ademe : fonds de soutien au déploiement de stations de recharges pour véhicules électriques Pôle métropolitain - Pays du Mans Éventuelle entreprise privée Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours de réflexion à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	Installation 1er semestre 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi et son PADD CC Le Gesnois Bilurien Plan de Mobilité Simplifié de la CC Le Gesnois Bilurien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux et maintenance par l'installateur Nombre de bornes
Conséquence sur la fonction de centralité	Installation des bornes en centre-bourg



Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N° 32

AMENAGEMENT D'ÎLOTS DE FRAICHEUR

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Alors que les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes, et longues, et que les experts prévoient une multiplication par trois de la climatisation en Europe d'ici à 2050, il est essentiel aujourd'hui d'explorer d'autres solutions pour apporter de la fraîcheur en ville. Les années 2015 à 2020 sont, à ce titre, les six années les plus chaudes jamais enregistrées. Les îlots de fraîcheur peuvent en partie répondre à ce besoin de fraîcheur. Ce sont des espaces naturellement frais et rafraîchissants, généralement en centre-ville et accessibles au public. En cas de fortes chaleurs, ces espaces sont très utiles et agréables et demande peu d'entretien. La commune envisage l'aménagement de deux îlots de ce type, d'une part Square Albert L'Huissier et, d'autre part, au niveau du jardin de la future salle d'activités avenue de Verdun. Une fois aménagés, ces espaces seront ensuite cartographiés pour mieux les localiser.</p>
Partenaires	<p>Etat : DETR / DSIL, Fonds vert via le programme national de renaturation des villes et centres-villes (lancement juin 2022)</p> <p>Région : Fonds de reconquête des centres-bourgs</p> <p>Département</p> <p>Ademe</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût prévisionnel des travaux, pour les deux sites, est évalué à 516 166 euros HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR : 150 000 euros (arrêté 2103629286 du 05 avril 2022)</p> <p>Plan de renaturation des villes - Etat : 50 000 euros</p>



Calendrier	Début des travaux : septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux, ouverture des ilôts au public
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du centre-bourg – faciliter les rencontres intergénérationnelles
Annexes	

FICHE ACTION N° 33
VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Les villes, Connerré en premier lieu, sont particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, aux températures élevées. Elles sont donc directement impactées par le changement climatique en raison de la surchauffe urbaine. Elle provoque de l'inconfort thermique pour les habitants comme les citadins. D'autre part, le réaménagement des espaces publics nécessitent aujourd'hui une intégration et une qualité paysagère, intégrée aux éléments urbanistiques. L'eau joue un rôle important dans le refroidissement climatique ainsi que les berges végétalisées, du fait de la forte irrigation des plantes. Ainsi, à Connerré, des roselières situées Impasse du Dué seront paysagers et le parc du collège François Grudé le sera également.</p>
Partenaires	<p>Etat : Fonds vert via le programme national de renaturation des villes et centres-villes (lancement juin 2022)</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer - travaux en régie
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	<p>Début des travaux : courant 2022</p> <p>Fin des travaux : courant 2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivis de chantiers

Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 34

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES

Orientation stratégique	Cadre de vie				
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles				
Action n°	05-02-07				
Statut	En projet				
Niveau de priorité	Fort				
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré				
Description de l'action	<p>La commune de Connerré dispose de plusieurs salles sportives et d'une salle des fêtes, qui présentent la particularité d'être située au même endroit, en l'occurrence Avenue de Verdun. Celles-ci présentent un taux de fréquentation et d'occupation très fort, une salle multi-activités aux qualités environnementales abouties y sera construite. Cette salle permettra aussi de régler les problèmes d'accessibilité et de sécurité de certains bâtiments qui seront détruits (Dojo) ou vendus (MJC). A noter, la présence d'équipements publics par ailleurs, tel qu'un centre médical de soin, un restaurant scolaire, accueil pour enfants. La commune de Connerré envisage de ce fait la construction d'une salle multi-activités venant en remplacement d'un dojo et une salle de billard plus aux normes de sécurité et d'accessibilité dans les salles.</p>				
Partenaires	<p>DETR DSIL + complément PVD</p> <p>Région : contrat de ruralité</p> <p>Département</p> <p>Fonds Leader</p> <p>Ademe via Fonds Chaleur</p> <p>Agence du Sport</p> <p>Pays du Mans CEE/ACTEE</p> <p>Autofinancement</p>				
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Estimation</p> <p>Coût travaux : 1 995 000€ HT</p>				
Plan de financement prévisionnel / définitif	Origine des financements	Montant HT des dépenses	Taux	Montant de subvention sollicité ou	Date d'attribution de



		retenues par chaque financeur		obtenu	subvention
	DSIL arrêté 2021/SGAR/2006	2 694 000	14.85	400 000	
	DETR arrêté 15/12/2022 n°2103919605	1 995 000		117 000	
	Conseil Régional	2 220 000		558 572	
	TOTAL DES FINANCEMENTS			1 075 572	
	PART RESTANT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE			919 428	
	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION			1 995 000	
Calendrier	Début des travaux : juillet 2023 Fin des travaux : 2025				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – Contrat de ruralité				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	AMO études – MOE sur concours				
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité et requalification du centre-bourg				
Annexes					

FICHE ACTION N° 35

DEPLOIEMENT D'ECLAIRAGES LED

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-05
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Cet item a trait au domaine de la transition écologique, plus précisément à l'amélioration énergétique de l'éclairage public en passant l'éclairage public actuel à de l'éclairage Led (comme Light-Emitting Diode). Ce type d'éclairage est composé de diode électroluminescente et surtout, consomme six fois moins que des lampes halogènes par exemple. C'est un système d'éclairage qui permet également une certaine souplesse d'utilisation (éclairage autonome, détecteur de présence, durée d'éclairage etc.). Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Connerré a débuté le changement des luminaires de l'éclairage public avec la pose de lanternes de type Led. Une enveloppe financière annuelle y sera attribuée.</p>
Partenaires	<p>Etat DETR, complément CRTE et PVD</p> <p>Région</p> <p>Pays du mans via ACTEE</p> <p>Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget remplacement éclairage public LED : 250 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Déploiement en 2023-2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action CRTE n°4-04.43 de la commune de Connerré Rénovation de l'éclairage public
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux communal et annualisé
Conséquence sur la fonction de centralité	



Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N° 36

INSTALLATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Orientation stratégique	Logement
Action nom	Énergie
Action n°	02-02-03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	Les réseaux de chaleur constituent un moyen efficace pour mobiliser et transporter des gisements d'énergies renouvelables. des sources de chaleur renouvelable telles que la géothermie ou la biomasse. La commune envisage la construction d'une salle multi-activités à proximité d'autres équipements publics (salle polyvalente restaurant scolaire) qui peuvent permettre sa mise en œuvre. Une étude sera prévue en amont, par un cabinet d'étude spécialisée, et permettra d'informer puis de retenir le type de réseau de chaleur préconisé à étendre et densifier (géothermie, biomasse, bois déchiqueté etc).
Partenaires	Etat : DETR et DSIL, Fonds vert via la rénovation énergétique des bâtiments publics Région via fonds de reconquête Département Ademe via Fonds Chaleur Pays du Mans CEE/ACTEE Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût opérationnel et frais de maintenance annuelle
Plan de financement prévisionnel / définitif	En cours d'études
Calendrier	Début étude 1er trimestre 2023 Fin des travaux 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE PCAET du Pays du Mans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier
Conséquence sur la fonction de	



centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 37

 DEMOLITION D'UNE FRICHE POUR LA CONSTRUCTION
DE LOGEMENTS

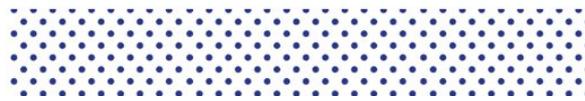
Orientation stratégique	Logement
Action nom	Habitat
Action n°	02.01.09
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Le projet porté par la commune de Connerré se situe Rue des vieux ponts, à proximité immédiate de la mairie, des commerces et des services en centre-bourg. Plus qu'une réhabilitation, le projet porté par la commune de Connerré consiste en la dépollution, la déconstruction d'un ancien bâtiment industriel. Situé en cœur de bourg, à proximité d'habitats individuelles, de services publics et de sentes pédestres au bord du Dué, le site sera requalifié pour un nouveau projet à vocation d'habitats. Il suivra dès lors les préconisations formulées dans la pré-étude menée actuellement par le cabinet Audéccia (retenu via un marché à bon de commande, sur l'enveloppe Petites Villes de Demain de la banque des territoires).</p>
Partenaires	<p>Etat : DETR/DSIL et Fonds vert via le recyclage des friches Région : fonds de reconquête centre-bourg EPFL Mayenne Sarthe si portage par leurs soins Promoteur privé éventuel en fonction du ou des projets ciblés Autofinancement à minima pour la prise en charge des coûts de démolition et de désamiantage Banque des territoires pour le financement de la pré-étude</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût prévisionnel de démolition/désamiantage est évalué à 150000 euros HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR/DSIL : 75 000 euros Fonds vert : 45 000 euros Autofinancement : 30 000 euros</p>
Calendrier	Travaux de dépollution courant 2023
Lien autres programmes et	

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	Densification du centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 38

INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Orientation stratégique	Accessibilité aux services
Action nom	Numérique
Action n°	03.03.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>Ce projet sera envisagé à moyen terme, et avec l'accord préalable du conseil municipal de Connerré. Il fait suite à certaines dégradations constatées sur l'espace public, notamment Parc du Collège et base de loisirs du camping. La commune envisagera dès lors un projet de vidéoprotection. Il s'agira de prendre attache auprès des services du groupement de gendarmerie nationale de la Sarthe pour une première expertise, et pointer les sites relativement plus sensibles aux dégradations, puis de retenir une entreprise spécialisée dans le domaine de la sécurité numérique pour l'installation et la maintenance des caméras.</p>
Partenaires	<p>Etat via DGGN</p> <p>Région</p> <p>Autofinancement</p> <p>MOE prestataire retenu</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Pour une quinzaine de caméras, 75 000 euros HT dont 5 000 maintenance électrique
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention à solliciter :</p> <p>FIPD : 50%</p> <p>DETR/DSIL</p> <p>Région : Fonds dédié (50% du montant d'acquisition plafonné à 50 000 euros HT)</p> <p>Reste à charge / Autofinancement</p>
Calendrier	À déterminer
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Installation des caméras

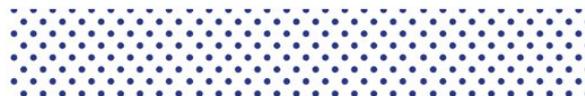


Conséquence sur la fonction de centralité	Renfort de la sécurité sur des espaces accessibles à tout public
Annexes	

FICHE ACTION N° 39

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SOINS

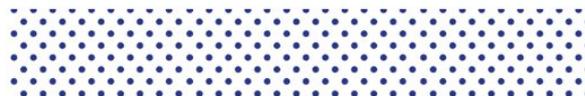
Orientation stratégique	Accessibilité aux services
Action nom	Services de Santé
Action n°	03-01-02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	La collectivité dispose d'un centre médical de santé (ou CMS) en centre-bourg. Bon nombre d'habitants, et de personnes extérieures à la commune ne disposent plus de médecins traitants. L'enjeu est donc le recrutement de nouveaux praticiens pour pallier au désert médical en Sarthe, et dans l'ouest plus globalement. Les nouveaux praticiens recrutés seront salariés de la commune et viendront renforcer l'équipe médical et paramédical déjà en place. Idéalement, la commune souhaite recruter deux médecins et un dentiste supplémentaire. Toutefois, la Commune est ouverte à l'installation de praticiens libéraux, y compris dans les locaux du CMS.
Partenaires	Etat Région Département ARS Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût annuel budgété : dépenses de fonctionnement au titre du recrutement
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Le plus tôt possible
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Arrivée des nouveaux praticiens
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamique territoriale par l'activité médicale et paramédicale
Annexes	



FICHE ACTION N° 40

RENOVATION DES LAVOIRS

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-06
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	Témoins rares de la vie et du passé du village, les lavoirs ont généralement été construits à la fin du 19ème, début du 20ème siècle, pour permettre d'y laver le linge sale et éviter la propagation de maladies. C'était aussi un lieu d'échanges et de convivialité aussi, ce qui donnaient à ces installations un caractère à la fois central comme social. A Connerré, quatre sont présents et sont la propriété de la commune. Ils ont aujourd'hui besoin d'être rénové, dans un soucis de valorisation du patrimoine local et du cycle de l'eau par ailleurs.
Partenaires	Etat via DETR Région Fondation du patrimoine Donateurs privés/association ? Via appel aux dons ? Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	Début des travaux fin 2022 Fin des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 41

PARCOURS CANOË

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	05-02-08
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	La commune de Connerré a pour projet la création de parcours canoë le long de la rivière l'Huisne. Un accès à la rivière pour les canoë kayak y sera aménagé au niveau du camping municipal ; L'objectif est de consolider son offre touristique en valorisant le cycle de l'eau, découvrir et faire découvrir de manière insolite le patrimoine sarthois par un mode de déplacement convivial et ludique. Le projet sera mis en œuvre avec l'aide du pays du perche sarthois, de Sarthe tourisme pour le référencement, la communication extérieur et l'information auprès des touristes. Le projet est porté conjointement avec la Commune de Montfort le Gesnois.
Partenaires	Etat Région Département avec Sarthe Tourisme Pays du perche sarthois Commune de Montfort-le-Gesnois Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	A DETERMINER
Plan de financement prévisionnel / définitif	A DETERMINER
Calendrier	Courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de	Attractivité touristique importante



centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 42

RESTAURATION DE L'EGLISE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-07
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	<p>L'Eglise Saint-Symphorien de Connerré date du 16ème siècle. Elle a été reconstruite après un incendie au 18ème. Située sur la place centrale de la commune, place de la république, elle constitue un lieu central pour les habitants de la commune. Des travaux de restauration et de consolidation sont aujourd'hui à prévoir et ont été identifiés dans une étude préalable effectuée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe. Les travaux concernent essentiellement la charpente et la couverture nécessaire à une remise hors d'eau, des éléments de bois intérieur à redécorer. Ces travaux concourent bien évidemment à la valorisation du patrimoine et de l'histoire de la commune.</p>
Partenaires	<p>Etat via la DRAC, DSIL et DETR</p> <p>Région (monument non classé)</p> <p>Département</p> <p>Autofinancement</p> <p>CAUE au titre de l'étude effectuée</p> <p>Entreprise de travaux Charpente Leroux</p> <p>Décorateur à préciser</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer avec l'AMO
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention sollicitée :</p> <p>Etat</p> <p>Région : au titre des monuments non classés pour travaux de couverture : 30% montant Ht des travaux minimum de 30 000 euros de travaux, mises hors d'eau et hors d'air, protection murale (100 000 euros de plafond de subvention)</p> <p>Non pris en charge : arc en panure, clocher, portes, plâtrerie intérieur et plafond</p>



Calendrier	Étude CAUE réalisée Action prévue pour 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux de restauration
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 43

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENTS DEDIEE AU CAMPING-CARS

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-08
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	Afin de valoriser le tourisme, diversifier son offre touristique, et de permettre le stationnement de nouveaux camping-caristes de passage ou en villégiature à Connerré, la commune aménagera un nouvel espace de stationnements pour les campings-cars. Idéalement, le lieu ciblé à ce jour est situé à côté de l'école Jean Rostand, à proximité des bords du Dué et du camping municipal accessible à pied. Y sera aménagé des emplacements de parkings plus larges, un raccordement en assainissement et un tout à l'égout. Ce lieu projeté se situe à proximité de la RD323 et de la sortie d'autoroute A11.
Partenaires	Etat Département via Sarthe Tourisme Pays du Perche sarthois
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût estimé de 40 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Courant 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 44

ACCUEIL D'UNE PLATEFORME MICRO-FOLIE

Orientation stratégique	Accessibilité aux services
Action nom	Accès à la Culture
Action n°	03-02-02
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Connerré
Description de l'action	La commune de Connerré souhaite promouvoir et développer la plateforme Micro-folie, par l'acquisition de casques à réalités virtuelles.
Partenaires	Etat (et Musée de la Villette) : DRAC Région Département Communauté de communes Établissements scolaires Conseil Municipal jeunes de Connerré Associations culturelles locales
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget prévisionnel de 5 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Lancement courant 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des activités du pôle culturel La Passerelle
Annexes	



FICHE ACTION N° 45

DEVELOPPEMENT D'HABITATS SENIOR

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	2.1.10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>En 2050, la France comptera près de 4 millions de personnes de plus de 60 ans. En Pays de la Loire, l'Insee prévoit pour 2050 que les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteront plus d'un quart de la population (note Flash insee pays de la loire, juin 2017). Fort de ce constat, la commune souhaite dès lors anticiper ces changements démographiques et territoriales au niveau local, en prévoyant de nouveaux lotissements adaptés en conséquence. Plusieurs sites ont été envisagés et plusieurs solutions aussi, via une labellisation Habitat Sénior Services que détient Sarthe Habitat par exemple depuis 2018. Le site est localisé au cœur du bourg, à proximité immédiate des commerces et des services.</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Action logement</p> <p>Agence nationale de l'habitat</p> <p>Département via Sarthe Habitat</p> <p>Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Étude opérationnelle : 2024</p> <p>Fin des travaux : 2026</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PLUi valant PLH en cours de validation. Respc't des dispositions du Projet d'Aménagement et Développement Durables SCOT du Pays du Mans</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux MOE
Conséquence sur la fonction de	Une typologie d'habitat prioritairement connecté et à proximité de



centralité	commerces et de services, en périmètre ORT de centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 46

DEVELOPPEMENT ET RESTRUCTURATION DE LA PLACE NOTRE-DAME

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	5.1.9
Statut	engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>Epicentre du village, la place Notre-Dame constitue un lieu central historique. Elle se situe dans la partie haute du bourg et y accueille son marché hebdomadaire. Sa configuration actuelle ne permet plus une accessibilité et une circulation efficiente aux abords. Une réhabilitation est donc nécessaire pour permettre également de valoriser un patrimoine cher aux habitants de la commune.</p> <p>Des études ont d'ores et déjà été engagées qui permettront de dégager une estimation du coût opérationnel de travaux et un détail des travaux à effectuer.</p>
Partenaires	<p>Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles</p> <p>Région</p> <p>Fondation du Patrimoine éventuellement</p> <p>Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude aménagement 5 000 euros</p> <p>A DETERMINER VIA L'ETUDE</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	<p>Étude engagée</p> <p>Fin des travaux : courant 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du Patrimoine local et dynamisme de centre-bourg, en périmètre ORT.
Annexes	



FICHE ACTION N° 47

AMENAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE EN COMMERCES ET SERVICES

Orientation stratégique	Économie et Emploi
Action nom	Artisanat et Commerce
Action n°	1.1.4
Statut	engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>Terrain actuellement vierge, propriété de la commune, la place du champ de foire se situe à proximité de la mairie, et plus globalement d'équipements de proximité et de services. Il constitue une centralité évidente et forte de par sa connexion directe au secteur Pont-Romain. La municipalité envisage d'y aménager un espace commercial et des services de proximité. L'objectif sous-jacent est de développer le maillage commercial existant dans une logique de rayonnement et d'attractivité territoriale. Les enjeux financiers et paysagers y étant importants, la commune a menée une étude urbanistique et consulte l'Établissement Public Foncier Local Mayenne Sarthe pour un portage par leurs soins. A ce stade, la commune prépare le dossier de consultations des entreprises pour y retenir un cabinet d'architecture MOE, qui établira un budget prévisionnel et un calendrier prévus de travaux.</p>
Partenaires	<p>Etat : DETR et DSIL et complément PVD</p> <p>Région</p> <p>Département via notamment L'Établissement Public Foncier Local Mayenne-Sarthe</p> <p>Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude architecturale et paysagère : 20 000 euros HT</p> <p>A définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Etude engagée</p> <p>Fin des travaux courant 2025</p>
Lien autres programmes et	PLUi valant PLH en cours de validation. OAP à vocation



contrats territorialisés	commerciale et respect des dispositions Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Indicateurs de suivi et d'évaluation	MOE : suivi de travaux Taux d'occupation/remplissage des locaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement des commerces en centre-bourg. Polarité et attractivité commerciale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 48

REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Énergie
Action n°	2.2.4
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	L'audit énergétique permet de constituer une base de données qui alimentera une connaissance précise du patrimoine, de ses possibilités d'évolution, des coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées. La commune de Montfort-le-gesnois envisage un large audit de ses bâtiments en trois temps : le recueil des données par l'entreprise retenue, l'analyse ensuite des données énergétiques et la rédaction du rapport final d'audit qui sera restituée à la commune. L'objectif recherché est la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, des espaces publics. En parallèle, et en complément, les espaces publics seront renouvelés par la mise en place d'éclairages LED. Type d'éclairage dont la durée de vie est plus longue, permettant par ailleurs de réduire les frais d'entretien, mais qui aussi et surtout consomment significativement moins que les éclairages conventionnels (40% de moins).
Partenaires	Etat : DETR DSIL Ademe Pays du Mans CEE et convention ACTEE Cabinet d'audit retenu
Dépenses prévisionnel/définitif	Éclairage public budgété : 30 000 euros (chemin de la rouvraie), 170 000 euros (autres secteurs) Audit énergétique :
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Courant 2022
Lien autres programmes et	

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux de remplacement des éclairages, rapport final d'audit
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
PROPOSITION : « Paroles d'acteurs »	

FICHE ACTION N° 49

RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	5-1-10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>L'Église Notre-Dame de Montfort-le-Gesnois a vu sa construction débuter en 1859. D'architecture atypique, l'église est de style néo-gothique et en plan de croix latine. Le bâtiment est protégé (et non classé) au monument historique depuis 2007. Située sur la place de la commune, elle constitue un lieu central pour les habitants. Des travaux de restauration et de consolidation sont aujourd'hui à prévoir et ont été identifiés dans une étude. Les travaux concernent essentiellement la charpente, la couverture, la façade nécessaire à une remise hors d'eau et à une correcte étanchéité. Ces travaux concourent bien évidemment à la valorisation du patrimoine local et à l'histoire de la commune.</p>
Partenaires	<p>Etat via la DRAC, DSIL et DETR</p> <p>Région (monument non classé)</p> <p>Département</p> <p>Autofinancement</p> <p>Entreprises retenues pour les travaux</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Au titre du budget 2022 :</p> <p>Intervention architecte : 13 300 euros</p> <p>Remplacement de la centrale de commande et coffre électrique des cloches : 7 200 euros</p> <p>Système de fermeture du clocher : 1 000 euros</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention sollicitée :</p> <p>Etat</p> <p>Région : au titre des monuments non classés pour travaux de couverture : 30% montant Ht des travaux minimum de 30 000 euros de travaux, mises hors d'eau et hors d'air, protection murale (100 000 euros de plafond de subvention)</p>



	Non pris en charge : arc en panure, clocher, portes, plâtrerie intérieur et plafond
Calendrier	Début d'étude : courant 2022 Fin des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
PROPOSITION : « Paroles d'acteurs »	

FICHE ACTION N° 50

RESTAURATION DU PRESBYTERE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	5-1-11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	Le presbytère se situe à proximité de l'Eglise Notre-dame. Appelé aussi maison curiale, il s'agit initialement du lieu d'habitation du curé de la paroisse. Élément essentiel du patrimoine historique et culturel de la commune, son bâtiment a besoin d'être réhabilité. Une étude pour ce faire a été diligentée, y intégrant la question de son accessibilité et un audit énergétique.
Partenaires	État via la DRAC, DSIL et DETR Région (monument non classé) Département Autofinancement Entreprises retenues pour les travaux
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude pour réaménagement : 5 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Étude : courant 2022 Début et fin des travaux : courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
PROPOSITION : « Paroles d'acteurs »	



FICHE ACTION N° 51

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5-2-9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>La salle polyvalente de Montfort-le-Gesnois se situe le long de la route départementale RD97 bis en direction de Lombron, en bordure nord-est du centre-bourg. D'une surface d'environ 1 300 m², son occupation est relativement bonne, utilisée régulièrement par les associations et collectivités locales. Son utilisation fréquente, et de par la vétusteté du système de chaleur utilisé actuellement à la salle, son équipement doit être revu. Un réseau de chaleur sera donc prévu à la salle, intégré au système de chaufferie. Une étude par un cabinet d'architecte a été missionnée et a permis d'établir un devis pour la réhabilitation énergétique du bâtiment. Différents équipements seront remplacés comme le chauffe eau, des éléments de gouttières, et la réfection des plafonds des sanitaires est prévue. Pour des raisons de sécurité et d'accès, l'éclairage du parking sera repris. De nouveaux mobiliers, devenus vétustes également, seront rachetés.</p>
Partenaires	<p>Etat Région Département Ademe via fonds chaleur Autofinancement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Réhabilitation énergétique du bâtiment suivant audit : 398 750 euros Étude architecte : 20 000 euros Remplacement chauffe eau : 7 500 euros Remplacement gouttières plates avant : 15 000 euros</p>



	Réfection plafonds sanitaires : 3 000 euros Eclairage du parking : 3000 euros Achat de 510 chaises pour la grande salle : 23 000 euros Achat de 20 tables : 6000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Étude : 2022 Travaux : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
PROPOSITION : « Paroles d'acteurs »	

FICHE ACTION N° 52

REHABILITATION DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE SCOLAIRE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5-2-10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	L'école maternelle Pauline Kergomard et la cantine scolaire sont deux bâtiments situés en centre-bourg, rue du haras. Leurs locaux sont quotidiennement occupés par les enfants et professeurs. Des travaux de réhabilitation sont à prévoir. La proximité des deux bâtiments permettent aujourd'hui d'envisager l'installation d'un réseau de chaleur, ce qui impliquerait la refonte complète du système de chauffage.
Partenaires	Etat Région Département Ademe via fonds chaleur Pays du Mans ACTEE CEE Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux réaménagement : 330 010 euros Etude : 40 000 euros Ballatum sur carrelage : 9000 euros Remplacement du sol PVC : 12 500 euros Peinture des murs de la salle motricité : 3 200 euros Remplacement des gouttières : 8 000 euros Autres mobiliers : 7 835 euros Remplacement porte chaufferie restaurant scolaire : 4 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Étude : 2022 Travaux : 2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux/chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	
PROPOSITION : « Paroles d'acteurs »	

FICHE ACTION N° 53

CREATION D'UN ESPACE TOURISTIQUE AU PONT- ROMAIN

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>Au pont Romain, La commune souhaite valoriser les bords de l'huisne, et plus précisément le secteur du pont romain. Historiquement, d'une part, ce pont fait la liaison entre la partie haute de la ville (Montfort-le-Rotrou par le passé) et la partie basse (Pont de Gennes). D'autre part, ce secteur fait de cette entrée de bourg un marqueur paysager fort, propice aux mobilités douces et touristiques. Cette action s'inscrit dans un programme de revitalisation de la commune plus large, menée notamment en commissions municipales. Il y permettra le développement du tourisme en itinérance, la réhabilitation d'un bâtiment en office du tourisme et la création d'aménagement technique pour des canoës kayaks.</p> <p>Lieu d'informations, office de tourisme du perche sarthois, sport d'itinérance et canoë kayak</p>
Partenaires	<p>Etat : DETR/DSIL</p> <p>Pays du Perche Sarthois : à déterminer</p> <p>Région Pays de la Loire</p> <p>Autres : département ou CAUE (si pré-étude ou étude), Maîtrise d'œuvre (cabinet d'étude à identifier)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude d'aménagement en cours</p> <p>Estimation définitive fin novembre. Estimation opérationnelle de 12 000 euros</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR / DSIL et complément via le programme Petites Villes de Demain</p> <p>Pays du Perche sarthois : à déterminer</p> <p>Région : à déterminer / en fonction du fonds</p>
Calendrier	Fin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action n°03-10-31 du CRTE de la CC Le Gesnois Bilurien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux effectué par la future MOE appuyée de la commune et du chargé de projet PVD.



Conséquence sur la fonction de centralité	Secteur d'intervention défini comme prioritaire, de par son inclusion dans un périmètre d'O.R.T. Situé en entrée de bourg, le secteur du pont romain fait le lien entre la zone d'activités et le coeur de ville. Axe stratégique pour le développement des mobilités douces et actives.
Annexes	

FICHE ACTION N° 54

REHABILITATION ET EXTENSION DU CABINET MEDICAL

Orientation stratégique	Accessibilité aux services
Action nom	Services de Santé
Action n°	03.01.03
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	La commune de Montfort-le-Gesnois est fortement impliqué sur la question des services de santé. La lutte contre les déserts médicaux est prégnante en Sarthe. Bon nombre de sarthois et sarthoises se retrouvent sans médecins traitants après le départ de leurs médecins traitants respectifs. Pour autant, la commune est doté d'un cabinet médical et paramédical abouti et structurant qu'il s'agit de conforter aujourd'hui. Pour ce faire, il leur faut un outil de travail qui puisse à la fois leur permettre de travailler dans de les conditions nécessaires à leurs pratiques professionnelles, et à l'accueil de la patientèle, d'éventuels nouveaux praticiens et stagiaires
Partenaires	État Région ARS Département Pays du mans Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux à détailler
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Travaux d'accessibilité : courant 2022 Travaux : 2023
Lien autres programmes et	



contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	Densification du centre-bourg par une valorisation du pôle médical et paramédical
Annexes	
PROPOSITION : « Paroles d'acteurs »	

FICHE ACTION N° 55

AMENAGEMENT D'UN ESPACE SPORT SANTE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	05-02-11
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montfort-le-Gesnois
Description de l'action	<p>Dans le but de développer la pratique sportive, de favoriser les loisirs et les déplacements, la commune de Montfort le Gesnois souhaite faire l'acquisition d'une plateforme sport santé.</p> <p>L'acquisition de cette plateforme s'inscrit dans une certaine complémentarité avec d'autres opérations en ce sens, tels que la pratique du canoë aux bords de l'huisne, et la réhabilitation en cours de la piste d'athlétisme. Celle-ci sera disposée à proximité de la salle polyvalente, lieu stratégique de par sa localisation en centre-bourg et sa proximité avec des futures voies douces route de Connerré. L'acquisition de la plateforme s'inscrit dans un programme plus large souhaité par la commune en faveur des activités sportives.</p>
Partenaires	État Région Département Agence nationale du sport Autofinancement
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	2022 à 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux, pose de la structure
Conséquence sur la fonction de centralité	



Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N° 56

AUTOPARTAGE MOUV'N'GO

Orientation stratégique	Les Mobilités
Action nom	Transition écologique
Action n°	4.2.3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné-l'Évêque
Description de l'action	<p>Le projet de déploiement d'une offre d'autopartage électro mobile sur la commune de Savigné-l'Évêque s'inscrit dans un projet global porté par le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe. Cette nouvelle offre de mobilité, dont le nom est Mouv'nGo, est déjà en service depuis le 05 février 2018 au sein de 14 communes volontaires localisées au sein et en dehors du périmètre du pôle métropolitain le mans-Sarthe. Il s'agit de mettre en place un service de mobilité innovant sur notre territoire consistant à mettre à disposition des habitants des véhicules électriques en location de courte durée, au plus à la journée.</p> <p>Les objectifs sont d'encourager les démarches écoresponsables et éviter l'achat d'un second véhicule privé.</p>
Partenaires	<p>Etat,</p> <p>Région</p> <p>Ademe</p> <p>Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe</p> <p>Partenaires techniques : Citeos, Enedis, nexans, Clem, Cénovia, Renault</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement de 72 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention DSIL DETR : 57 000 euros</p> <p>Autofinancement : 15 000 euros</p>
Calendrier	Ouverture de la station : janvier 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation des coûts de fonctionnement de station (pôle métropolitain),



	Bilan de fréquentation et enquête de satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	xxxxx
Annexes	

FICHE ACTION N° 57

VELO – DIAGNOSTIC DES PISTES CYCLABLES

Orientation stratégique	Mobilités
Action nom	Mobilités actives
Action n°	04.01.04
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>La commune de Savigné-l'Évêque souhaite réaliser un diagnostic des pistes et/ou voies douces cyclables afin de favoriser l'usage du vélo, à la fois comme mode de déplacement utilitaire mais aussi dans sa pratique sportive, de loisir ou encore touristique.</p> <p>Les actions porteront ainsi sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification des zones peu cyclables, des zones à sécuriser, des axes prioritaires à aménager, • l'aménagement d'un réseau continu, cohérent et homogène du linéaire cyclables sur le territoire communal, • La sensibilisation et la communication afin d'encourager l'usage encore marginal du vélo comme mode de déplacement quotidien. <p>L'objectif principal est de favoriser l'usage du vélo dans la commune.</p>
Partenaires	Communauté de Communes Pôle métropolitain Ademe via appel à projets Département, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Échéances 2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU intercommunal et son PADD PCAET du Pays du Mans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Un recensement des linéaires de voiries à aménager sera effectué, tout comme une éventuelle enquête pour connaître la pratique actuelle du vélo comme moyen de déplacement et



	<p>évaluer les besoins. Des actions de sensibilisation sur la pratique du vélo pourraient à cet égard être menés par ailleurs.</p> <p>Bilan des actions mises en œuvre et des évolutions à envisager en commission.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 58

REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Énergie
Action n°	02-02-04
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné-l'Évêque
Description de l'action	<p>La commune de Savigné L'Évêque mène depuis plusieurs années une politique d'optimisation des consommations d'énergie de ses bâtiments et équipements publics. Elle s'est dotée d'une GTB (gestion technique des bâtiments) pour maîtriser ses coûts de chauffage et mène une campagne de remplacement de l'ensemble de ses systèmes d'éclairage par de l'éclairage LED. Afin de poursuivre cette démarche, un audit énergétique a été réalisé sur les bâtiments communaux, le souhait de la municipalité étant d'appliquer les préconisations de cet audit et d'engager des démarches de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage énergétique.</p> <p>Les objectifs sont d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, réduire les coûts et lutter, plus globalement, contre le gaspillage énergétique.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département, Ademe Pays du Mans CAUE et CEREMA
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer et inscrire dans le Plan Pluriannuel d'Investissement
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	Échéances 2022-2025



Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU intercommunal et son PLH PCAET du Pays du Mans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	xxxxx
Conséquence sur la fonction de centralité	Bilan annuel des travaux et économies réalisées, à présenter lors des commissions Bâtiments et Finances
Annexes	

FICHE ACTION N° 59

MON RESTAU RESPONSABLE

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Économie Sociale et Solidaire
Action n°	01-03-02
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné-l'Évêque
Description de l'action	<p>Mon Restau Responsable est une garantie participative dédiée à la restauration collective. C'est un outil gratuit destiné à accompagner les restaurants collectifs qui souhaitent proposer à leurs convives une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement. 4 domaines d'application sont pris en compte : le bien-être des convives, l'assiette responsable, les éco-gestes et l'engagement social et territorial. Cette démarche souple et volontaire, basée sur l'évolution progressive des pratiques, est également originale dans sa forme. Convives, producteurs, distributeurs, associations, élus sont parties-prenantes dès le début de la démarche et ce sont eux qui décernent la garantie Mon Restau responsable pour deux ans.</p> <p>A noter qu'une diététicienne conforte l'équipe de restauration scolaire.</p> <p>L'objectif est de proposer une cuisine saine, de qualité, et respectueuse de l'environnement sans augmenter le coût de repas.</p>
Partenaires	<p>État</p> <p>Région, Département,</p> <p>Le pays du Perche Sarthois</p> <p>Le GAB 72</p> <p>La diététicienne</p> <p>Les maraîchers de Bellegarde</p> <p>Les cuisiniers engagés</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Outil gratuit
Plan de financement prévisionnel /	Outil gratuit



définitif	
Calendrier	Échéances 2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Engagements à réaliser dans un délai de deux ans Évaluation par les partenaires puis attribution d'une garantie réexaminée tous les deux ans
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 60

AMENAGEMENT ET REGLEMENTATION DES PARCS

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05.01.13
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné-l'Évêque
Description de l'action	<p>La gestion des espaces naturels en centre-villes est devenue une priorité pour les communes, aussi et surtout en milieu urbain. Les vagues de chaleur se multipliant, les parcs et jardins publics sont donc devenus des espaces centrales, essentielles à la vie communale. Ils permettent de bénéficier d'îlots de fraîcheur et se doivent d'être aménagés pour anticiper ces changements environnementaux. Leurs usages doivent de ce fait être accompagnés d'une réglementation lisible et adaptée.</p> <p>La commune de Savigné l'Evêque dispose de nombreux parcs, d'un patrimoine vert à conforter à cet égard : le parc de la mairie d'une part, et son étang à l'arrière d'autre part, une coulée verte en centre-bourg et un parc destiné aux plus petits (parc de Caistor).</p> <p>L'objectif est préserver, protéger, entretenir et faire découvrir le Patrimoine aux habitants de la commune et plus encore.</p>
Partenaires	<p>Etat via le Fonds vert et programme national de renaturation des villes et centres-villes</p> <p>Communauté de communes</p> <p>Pays du Mans</p> <p>Commune</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Ademe</p>



	CAUE pour la communication
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Échéances 2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SRADDET de la Région Pays de la Loire SCOT et PTRE Pays du Mans PLUi Le Gesnois Bilurien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	En commission, il sera défini le type d'actions et d'accompagnement, ainsi que qu'un bilan régulier des actions mises en œuvre.
Conséquence sur la fonction de centralité	xxxxx
Annexes	

FICHE ACTION N° 61

MAINTIEN ET SOUTIEN DE L'OFFRE DE SOINS

Orientation stratégique	L'Accessibilité aux services
Action nom	Services de Santé
Action n°	03-01-04
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>La lutte contre les déserts médicaux est un objectif prioritaire en Sarthe. Bon nombre d'habitants se retrouvant sans suivi médical, à la suite du départ de leur médecin traitant. La commune de Savigné-l'Evêque a anticipé les besoins futurs des habitants en construisant une Maison médicale en plein centre-bourg. Des travaux de réhabilitation et d'extension initialement d'une maison d'habitation ont été effectués. Un travail de collaboration plein et entier avec les médecins généralistes de la commune ont permis d'adapter leurs besoins et de contribuer à l'installation de deux nouveaux médecins généralistes.</p> <p>Soucieux de maintenir l'offre de soins en place, la commune souhaite soutenir ses praticiens en les rencontrant tout d'abord régulièrement dans le cadre de réunions d'échanges (périodicité et format à déterminer), avec la présence éventuelle et ponctuelle des partenaires (tels que l'A.R.S., la Région ou le Département). Parce qu'un nouveau médecin qui s'installe n'a pas les mêmes besoins qu'un médecin avec de l'ancienneté (reprise de la patientèle, horaires, organisation etc.), il s'agira aussi d'adapter les locaux actuels pour l'accueil de médecins-stagiaires.</p>
Partenaires	Etat Agence Régionale de Santé Région



	Département Pays du Mans (pour l'animation) Praticiens médicaux
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Échéances 2022 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma régional de Santé de la Région Pays de la Loire Schéma de COhérence Territoriale du Pays du Mans (onglet Santé)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rencontres préalables avec les Partenaires et bilan des actions mises en œuvre à déterminer en commission
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 62

REHABILITATION DES ECOLES

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Énergie
Action n°	02-02-06
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, la commune de Savigné-l'Evêque mène une politique d'optimisation des consommations d'énergie de ses bâtiments en s'étant dotée notamment d'une GTB pour maîtriser ses coûts de chauffage et en ayant réalisé un audit énergétique de ses bâtiments communaux.</p> <p>La commune de Savigné-l'Evêque dispose de deux écoles, élémentaire et maternelle, qui nécessitent aujourd'hui des travaux de réhabilitations. Pour ces bâtiments, elle va donc continuer en ce sens en réalisant des audits énergétiques qui permettra la rédaction d'un cahier des charges techniques précis des travaux à réaliser, de leurs coûts et des économies escomptées en fonction du type de matériaux utilisés. En découleront, ensuite, des travaux de réhabilitation, mis en œuvre dans le cadre d'un marché public de travaux par des entreprises réglementées.</p>
Partenaires	<p>État via notamment le Fonds vert</p> <p>Commune</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Ademe</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir



Calendrier	2022 à 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SRADDET Région Pays de la Loire SCOT et PTRE du Pays du Mans PLUi Le Gesnois Bilurien et son PADD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Choix et suivi de l'auditeur énergétique Suivi de chantier par la maîtrise d'œuvre retenu dans le cadre d'une consultation et un marché public de travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 63

DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Artisanat et Commerce
Action n°	1-1-5
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>Depuis octobre 2006, la marché de la commune de Savigné-l'Evêque a lieu le jeudi matin de 08h00 à 12h00, place du Général De Gaulle, qui est la place de l'église. En parallèle, la population savignéenne s'est fortement renouvelée depuis ces quinze dernières années, avec l'arrivée de nouvelles familles, aux besoins et modes de consommations nouveaux (familles recomposées, monoparentales, etc.).</p> <p>De nouveaux besoins ont dès lors été remontés par les habitants, comme effectuer le marché le soir, tout en proposant de nouveaux produits, locaux et éventuellement issus de l'agriculture biologique. La commune souhaite profiter aussi de la réorganisation du sens de circulation en centre-bourg pour valoriser et, de fait, développer le marché, en réorientant la place du marché vers la rue commerçante du bourg (grande-rue).</p>
Partenaires	Producteurs et exposants Communauté de communes (communication) Chambres consulaires (CCI, CMA)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 à 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi en commission, rencontre régulière avec les commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	Réorganisation des déplacements en centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 64

CIRCULATION EN CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Les Mobilités
Action nom	Mobilités actives
Action n°	04-01-08
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	Afin de fluidifier le trafic et de garantir la sécurité de tous (automobilistes et piétons), la municipalité de Savigné l'Evêque souhaite mener une étude sur un nouveau plan de circulation et de stationnement dans le centre bourg et plus précisément dans la Grande Rue.
Partenaires	Département Gendarmerie Commerçants et riverains
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Élaboration par le service de la police municipale et les services techniques d'une étude pour la réalisation d'un nouveau plan de circulation et de stationnement dans le centre bourg ;</p> <p>Présentation de cette étude en bureau municipal et en commission ;</p> <p>Présentation et information auprès du public cible en réunion publique ;</p> <p>Programmation et réalisation des travaux nécessaires à la mise en œuvre de ce nouvel aménagement.</p>



	Bilan à réaliser après quelques mois de mise en service et restitution écrite ou orale auprès du public cible, lors d'une réunion publique par exemple
Conséquence sur la fonction de centralité	Réorganisation des déplacements en centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 65

AMENAGEMENT DE COMMERCES, DE LOGEMENTS, DONT LOCATIFS SOCIAUX, EN CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	L'Économie et l'Emploi
Action nom	Artisanat et Commerce
Action n°	1-1-6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>La revitalisation urbaine en centre-ville et le développement commerciale sont devenus au grès des années des axes prioritaires des politiques de nos territoires, qu'il s'agit de traiter de manière concomitante. Les communes rurales y sont d'autant plus confrontées directement par d'éventuels projets de développement en zone périurbaine.</p> <p>La commune de Savigné-l'Evêque dispose d'une activité artisanale et commerçante de centre-bourg pleinement complémentaire à celles de la zone d'activité intercommunale de l'Epine, qu'il est nécessaire aujourd'hui de préserver.</p> <p>Elle projette, en parallèle ,et pour y contribuer, de désengorger le centre-bourg en créant de nouveaux aménagements de type mail ou trame verte, et ce depuis le futur pôle culturel et sportif et des écoles, vers la maison de santé et la partie sud du centre-bourg. Ces aménagements respecteraient les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Gesnois Bilurien, et concerneraient directement les secteurs OAP « Ardoise » et « Grande-rue ».</p> <p>Des logements individuels et locatifs sociaux seront prévus en complétude, dans un objectif de mixité sociale, et d'intégration paysagère de qualité des nouveaux lotissements.</p> <p>Concrètement, une étude d'aménagement pourrait être sollicitée</p>



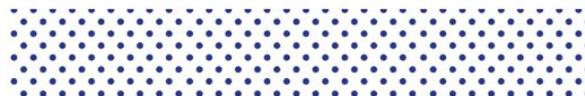
	<p>auprès du service urbanisme du Pays du Mans notamment. Un recensement et une veille régulière des locaux disponibles serait aussi mise en œuvre, en lien avec l'ensemble des partenaires. Pour les commerces, lors des manifestations communales et intercommunales, des actions de communication sur les activités commerciales de la commune seront effectuées. Il est aussi nécessaire d'anticiper sur des possibilités de friches industrielles.</p>
Partenaires	<p>Etat via le Fonds vert et Programme de Naturation des villes et centres-villes Région, Département via Sarthe habitat, et l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Mayenne-Sarthe pour l'acquisition de logements et de fonciers Pays du Mans Communauté de communes Associations pour la création-reprise d'entreprises et union de commerçants et d'artisans Chambres consulaires (CCI, CMA) Bailleurs sociaux</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>SRADDET Région Pays de la Loire Stratégie régionale des mobilités Région Pays de la Loire SCOT et PCAET du Pays du Mans PLUi du Gesnois Bilurien Plan Intercommunal de Développement Economique du Gesnois Bilurien</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Préparation et communication en commission Sollicitation auprès du Pays du Mans d'une éventuelle étude d'aménagement (avant-projet) Création de l'outil technique de suivi Contact et prise d'attache auprès des associations locales et des partenaires</p>

	Entreprises retenues via consultation et marché public de travaux Suivi de chantier par la maîtrise d'œuvre
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 66

VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI (LAVOIRS, HARAS ET EGLISE)

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-14
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>La richesse et la diversité du patrimoine bâti sont des atouts indéniables pour la valorisation des territoires. La commune de Savigné l'Evêque souhaite donc renforcer la connaissance et l'accès des populations au patrimoine bâti communal tout en préservant et valorisant ce patrimoine.</p> <p>Les actions pourront porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation des publics afin de créer du lien entre les habitants et faire découvrir ou redécouvrir le patrimoine local - la protection et la valorisation - le développement d'actions et d'accompagnement favorisant la valorisation et l'entretien du patrimoine bâti
Partenaires	Etat Région, Département Pays du Mans Associations locales Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025-2026



Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Définir en commission le type d'actions et d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien à la création de structure de sensibilisation et/ou de valorisation du patrimoine bâti - création d'un espace d'information - aide au développement de projet (aménagement d'itinéraire piéton de découverte du patrimoine) - aménagement d'outil de communication et de sensibilisation (panneaux, guide, ...) - aide, soutien à l'aménagement de site ou réalisation de travaux de réhabilitation des patrimoines - mise en place de manifestation <p>Recherche et mobilisation de partenaires</p> <p>Mise en œuvre des actions retenues en collaboration avec les services municipaux et les partenaires</p> <p>Bilan des actions mises en œuvre et des évolutions envisagées en commission</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité et amélioration du cadre de vie en centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 67

PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE

Orientation stratégique	L'Accessibilité aux Services
Action nom	Culture
Action n°	03-02-03
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Évêque
Description de l'action	<p>La ville de Savigné l'Évêque compte de nombreuses associations culturelles. Tous les ans des évènements sont organisés (cluedo, fête de la musique...). Afin de préserver le dynamisme de la commune, la commission "vie associative" se réunit et consulte régulièrement les associations pour trouver de nouvelles idées. Les supports de communication sont aussi en évaluation et évolution.</p> <p>Pour l'animer, faire connaître plus largement l'offre culturelle communale et la faire évoluer, la création d'un poste de référent associatif est envisagé.</p>
Partenaires	Etat Département Communauté de communes (communication) Associations culturelles locales
Dépenses prévisionnel/définitif	Inscription au budget prévisionnel
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rencontre des associations culturelles avec la commission vie associative Présentation en bureau municipal des idées reconduites ou



	nouvelles S'assurer de la faisabilité budgétaire Élaboration du plan de communication (commission communication) Retour de la population sur les évènements et mesurer le nombre de participants lors des manifestations
Conséquence sur la fonction de centralité	xxxxx
Annexes	

FICHE ACTION N° 68

REHABILITATION D'UN GYMASE ET D'UNE SALLE EN PÔLE CULTUREL ET SPORTIF

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	5-2-13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>Le gymnase datant de plus de 30 ans devenait vétuste. Des travaux lourds sont à prévoir pour le réhabiliter et le rendre accessible aux PMR. Situé à proximité immédiate de la salle polyvalente, sa fréquentation n'en pour autant pas souffert, bien au contraire. De par cette infrastructure, la ville attire des associations sportives et culturelles, ce qui participe à son rayonnement local. Dans un souci de cohésion entre les diverses activités, qu'elles soient sportives ou culturelles, la commune souhaite relier les deux structures en pôle culturel et en salle multi activité. Une galerie de liaison permettra d'y organiser des expositions. Cet équipement aura vocation à accueillir des publics communaux et intercommunaux par ailleurs.</p>
Partenaires	<p>Etat : DETR/DSIL, complément PVD et CRTE</p> <p>Région : Fonds de reconquête des centres-bourgs, LEADER et autres dotations du plan de relance régional</p> <p>Autofinancement : commune de SAVigné l'Evêque</p> <p>AMO : cabinet CMB</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	3 700 000 euros HT, dont études
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Travaux de rénovation gymnase : 2 900 000 euros</p> <p>Création du pôle culturel : 250 000 euros</p> <p>Honoraires divers : 190 000 euros</p> <p>Assurance DO et frais d'études : 90 000 euros</p>
Calendrier	<p>Choix du MOE septembre 2021</p> <p>DCE : février 2022</p> <p>Début de travaux : avril 2022</p> <p>Fin de travaux juillet 2023</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiches actions CRTE du Gesnois Bilurien 4-17-42-2 et 1-17-13
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de travaux CMB, cabinet DLB
Conséquence sur la fonction de centralité	Atout majeur et central de la commune, renforçant son rayonnement local intercommunal et ses connexions aux territoires avoisinants
Annexes	
« Paroles d'acteurs » :	

FICHE ACTION N° 69

CREATION D'UNE MICRO-FOLIE

Orientation stratégique	Accessibilité aux services
Action nom	Accès à la culture
Action n°	03-02-04
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	La commune de Savigne l'Evêque souhaite mener des actions de promotion culturelle et de développement de l'offre culturelle. Le projet Micro-folie s'inscrit donc naturellement dans cette démarche d'identification d'un lieu de vie culturel convivial et gratuit offrant la possibilité à tous les publics, adultes, en fants et familles de découvrir une offre culturelle complémentaire à l'offre existante sur notre commune (bibliothèque, saison culturelle, cinéma, expositions, ...). Ce lieu réunira 5 unités : le musée numérique, un espace de réalité virtuelle, un espace d'exposition, un espace de convivialité et un espace de lecture et d'ateliers.
Partenaires	Association art'expo Association histoire locale Service jeunesse CC Le gesnois Bilurien Ecoles Conseil Municipal jeunes de Savigne l'Evêque Institut Education Motrice
Dépenses prévisionnel/définitif	Investissement : 41 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention : 27 000 euros
Calendrier	xxxx
Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport annuel de fonctionnement Evaluation annuelle de satisfaction auprès des publics accueillis



Conséquence sur la fonction de centralité	xxxxx
Annexes	
Paroles d'acteurs :	xxxxxxx

FICHE ACTION N° 70

ORGANISATION D'UN EVENEMENT « TERRES DE JEUX 2024 »

Orientation stratégique	Accessibilité aux services
Action nom	Accès à la Culture
Action n°	03-02-05
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Évêque
Description de l'action	La ville de Savigné l'Évêque s'est inscrite pour obtenir le label "Terre de jeux 2024" : celui-ci a été obtenu en 2021. Cet évènement se déroulera en juin 2023 et y associera l'IEM : le but étant de promouvoir le sport pour tous et de valoriser les jeux olympiques et paralympiques.
Partenaires	Etat via Agence Nationale du Sport et CDOS Comité nationale Olympique via Terres de Jeux 2024 Région Département IEM et écoles de la commune Associations sportives
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région : Fonds d'intervention en faveur du sport (dépôt dossier trois mois avant l'évènement)
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	xxxx
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rencontres régulières avec les associations sportives Retour et suivi en commission
Conséquence sur la fonction de centralité	xxxxx
Annexes	



FICHE ACTION N° 71

ARBORETUM

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Patrimoine
Action n°	05-01-15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>Accroître l'environnement paysager en centre-bourg, et plus globalement limiter l'impact de l'urbanisme sur la faune et la flore, sont des enjeux importants pour nos territoires urbains et péri-urbains. La commune de Savigné-l'Evêque a entrepris depuis des années des actions à ce titre par notamment la plantation de nouveaux arbustes (une naissance-un arbre), et sa reconnaissance de villes et villages fleuris (trois fleurs).</p> <p>Elle souhaite désormais renforcer son positionnement en faveur de la préservation de l'environnement en créant un arborétum, ou jardin botanique spécialisé, dont les fonctions sont la conservation d'espèces, introduire des essences locales et l'étude de leurs comportements.</p> <p>Le public pourra être sensibilisé régulièrement sur les différentes espèces et essences identifiées , ainsi que sur la préservation du patrimoine local.</p> <p>L'objectif principal est de préserver, protéger, entretenir et faire découvrir le patrimoine.</p>
Partenaires	<p>Etat via le Fonds vert (programme de renaturation en centre-ville)</p> <p>Région via le fonds de revitalisation des centres-villes en Pays de la Loire,</p> <p>Département</p> <p>Commune</p> <p>Communauté de Communes</p>



	Des associations (dont les Jardins Botaniques de France) Les écoles CAUE (formations et éventuelles visites)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Échéances 2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU intercommunal et son PADD PCAET du Pays du Mans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Bilan des actions mises en œuvre et des évolutions envisagées en commission
Conséquence sur la fonction de centralité	xxxxx
Annexes	

FICHE ACTION N° 72

CREATION D'UNE MIXITE SOCIALE ET D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS AVEC PRIMO ACCESSIBILITE

Orientation stratégique	Le Logement
Action nom	Habitat
Action n°	02-01-12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>La ville de Savigné l'évêque a l'obligation de fournir des logements sociaux (loi SRU). Elle doit se doter de 232 logements sociaux d'ici à 2035. Il faut prospecter pour acquérir du foncier (la ville n'en aillant presque plus) et s'associer aux bailleurs sociaux.</p> <p>Fort de ce constat, la commune envisage notamment la construction de 23 logements sociaux avec primo accessibilité, entre le cimetière et la rue division Leclerc, et ce en périmètre ORT.</p>
Partenaires	Bailleurs sociaux et privés Etat Région Département
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Échéances 2023 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SCOT Pays du Mans PLUi Le Gesnois Bilurien valant PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>En commission, il sera vérifié l'avancement des projets afin de tendre vers l'objectif de 20% de logements sociaux. En amont, il sera planifié les acquisitions de parcelle et étudié la faisabilité des projets pour s'assurer d'une correcte Mixité sociale.</p> <p>Suivi de travaux par le (ou les) maîtrises d'oeuvre retenues dans le cadre de consultation de marché de travaux</p>



Conséquence sur la fonction de centralité	Densification du centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 73

ETUDES D'AMENAGEMENT URBAIN ET STRATEGIQUE

Orientation stratégique	Les Mobilités
Action nom	Mobilités actives
Action n°	04-01-09
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>Au regard des objectifs inscrits au PLUi du Gesnois Bilurien, la commune de Savigné-l'Evêque devra se doter d'ici 2030 de plus de 200 logements. Or, ses constructions sont aujourd'hui limitées à cinq par an depuis l'année 2021, en raison d'un système d'assainissement collectif considéré non conforme. Un projet de construction de 23 logements à proximité du cimetière et des rues commerçantes, en centre-bourg est prévu à horizon 2025. Par ailleurs, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont localisés au sud du centre-bourg, rue de l'ardoise/rue des noyers, et grande-rue à proximité immédiate de la maison médicale. Une trame verte, et un mail piéton, sera prévu afin de relier lesdits secteurs, avec les écoles et le futur pôle culturel et sportif.</p> <p>Il convient dès lors d'anticiper, prévoir ces opérations futures d'aménagement, et d'étudier les impacts dans le centre-bourg en termes d'habitat, de mobilités, de circulations et d'équipements. Une première étude urbaine sera diligentée. Elle se concentrera principalement sur les secteurs des OAP Ardoise et Grande-rue dans un objectif d'aménagement à court terme.</p> <p>Une deuxième étude stratégique et territoriale de l'ensemble du centre-bourg sera menée, et intégrera, quant à elle, des enjeux de mobilités, de circulation et de connexions aux équipements,</p>



	dans un schéma plus global.
Partenaires	État via le Fonds vert (Fonds de renaturation des villes) Région via le fonds de revitalisation des centres-villes (au titre des études) Département via l'aide à l'ingénierie départementale Service urbanisme du Pays du Mans Université du Mans via l'appui éventuel d'étudiants en master2 urbanisme (et urbanisme commercial)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SCOT Pays du Mans PLUi Gesnois Bilurien valant PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rencontres régulières avec les partenaires considérés sur site Retour et suivi en commission
Conséquence sur la fonction de centralité	Les études viseront principalement à densifier et structurer les déplacements en centre-bourg.
Annexes	

FICHE ACTION N° 74

AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS ET DE TERRAINS DE PETANQUE

Orientation stratégique	Cadre de vie
Action nom	Équipements, infrastructures sportives et culturelles
Action n°	05-02-12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Savigné l'Evêque
Description de l'action	<p>Afin de répondre aux besoins des associations sportives locales, et parce que l'espace actuel était devenu désuet, la commune de Savigné-l'Evêque envisage l'aménagement d'une nouvelle zone de loisirs, plus grande, plus adaptée à l'usage d'activités sportives comme les sports de pétanque.</p> <p>Cette zone de loisirs se situera en entrée de bourg, à proximité du centre de secours. Un parcours d'activités sportives y sera aménagé avec des terrains de pétanque pour un usage ludique, familial et permettant l'organisation de tournois locaux et départementaux.</p>
Partenaires	Etat, via agence nationale du sport Associations sportives locales Région, Département, Fédération nationale de pétanque
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Préparation en commission, suivi de chantier et lien régulier avec les associations
Conséquence sur la fonction de	



centralité	
Annexes	



Les fiches-actions

1. L'Économie et l'Emploi

Item stratégique	N° fiche-action	Collectivité porteuse	Dénomination de l'action
Artisanat et Commerce	1.1.1	BOULOIRE	Création d'une Union de Commerçants et d'Artisans
	1.1.2	BOULOIRE	Développement d'un marché hebdomadaire
	1.1.3	BOULOIRE	Animations commerçantes en centre-bourg
	1.1.4	MONTFORT-LE-GESNOIS	Aménagement du champ de foire en commerces et services
	1.1.5	SAVIGNE L'EVEQUE	Développement du marché hebdomadaire
	1.1.6	SAVIGNE L'EVEQUE	Aménagement de commerces en centre-bourg
Numérique	1.2.1	CC LE GESNOIS BILURIEN	Étude pour la création de deux espaces de coworking
Économie Sociale et Solidaire	1.3.1	CC LE GESNOIS BILURIEN	Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire et Territorial
	1.3.2	SAVIGNE L'EVEQUE	Développement de « Mon restau responsable »

Les fiches-actions

2. Le Logement : Habitat

N° fiche-action	Collectivité porteuse	Dénomination de l'action
2.1.1	CC LE GESNOIS BILURIEN	Mise en œuvre d'un dispositif d'amélioration de l'habitat (PIG)
2.1.2	BOULOIRE	Réhabilitation d'une friche en centre-bourg
2.1.3	BOULOIRE	Création d'un habitat seniors
2.1.4	BOULOIRE	Rénovation extension de bâtiments publics
2.1.5	BOULOIRE	Création d'un lieu d'habitat partagé
2.1.6	BOULOIRE	Étude d'assainissement et station d'épuration
2.1.7	BOULOIRE	Travaux sur le réseau d'assainissement et à la station d'épuration
2.1.8	BOULOIRE	Création d'une Maison d'Assistants Maternelles
2.1.9	CONNERRE	Démolition d'une friche et reconstruction en logements
2.1.10	MONTFORT-LE-GESNOIS	Création d'un habitat seniors
2.1.11	SAVIGNE L'EVEQUE	Construction de logements sociaux respectueux de l'environnement
2.1.12	SAVIGNE L'EVEQUE	Création d'une mixité sociale et d'une offre de logements avec primo-accessibilité

Les fiches-actions

2. Le Logement : Energie

N° fiche-action	Collectivité porteuse	Dénomination de l'action
2.2.1	CC LE GESNOIS BILURIEN	Création d'un service unique de la rénovation énergétique (SURE)
2.2.2.	BOULOIRE	Audit-conseil en rénovation énergétique
2.2.3	CONNERRE	Installation d'un réseau de chaleur
2.2.4	MONTFORT-LE-GESNOIS	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments et espaces publics
2.2.5	SAVIGNE L'EVEQUE	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments
2.2.6	SAVIGNE L'EVEQUE	Travaux de réhabilitation des écoles

Les fiches-actions

3. L'Accessibilité aux services

Item stratégique	N° fiche-action	Collectivité porteuse	Dénomination de l'action
Services de Santé	3.1.1	BOULOIRE	Extension et réaménagement partiel d'une maison médicale
	3.1.2	CONNERRE	Développement de l'offre de soins
	3.1.3	MONTFORT-LE-GESNOIS	Réhabilitation et extension du cabinet médical
	3.1.4	SAVIGNE L'EVEQUE	Maintien et soutien de l'offre de soins
Accès à la Culture	3.2.1	CC LE GESNOIS BILURIEN	Mise en œuvre d'une politique d'accès à la culture
	3.2.2	CONNERRE	Développement d'une plateforme Micro-Folie
	3.2.3	SAVIGNE L'EVEQUE	Promouvoir et développer l'offre culturelle
	3.2.4	SAVIGNE L'EVEQUE	Création d'une Micro-folie
	3.2.5	SAVIGNE L'EVEQUE	Organisation d'un Évènement « Terres de Jeux 2024 »
Numérique	3.3.1	BOULOIRE	Sécurisation de l'espace public par la vidéoprotection
	3.3.2	CONNERRE	Installation de caméras de vidéoprotection
	03-03-02	SAVIGNE L'EVEQUE	Ouverture d'un Espace France Services

Les fiches-actions

4. Les Mobilités

Item stratégique	N° fiche-action	Collectivité porteuse	Dénomination de l'action
Mobilités actives	4.1.1	CC LE GESNOIS BILURIEN	Mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives
	4.1.2	CONNERRE	Faciliter l'accès à la Gare
	4.1.3	CONNERRE	Élaboration d'un Plan Vélo
	4.1.4	SAVIGNE L'EVEQUE	Aménagement de bandes cyclables vélos
	4.1.8	SAVIGNE L'EVEQUE	Aménagement du sens de circulation en centre-bourg
	4.1.9	SAVIGNE L'EVEQUE	Études d'aménagement urbain et stratégique
Transition écologique	4.2.1	BOULOIRE	Installation de bornes électriques sur l'espace public
	4.2.2	CONNERRE	Installation de bornes électriques sur l'espace public
	4.2.2	SAVIGNE L'EVEQUE	Installation de bornes autopartage Mouv'n'Go
Développement durable	4.3.1	SAVIGNE L'EVEQUE	Aménagement de voies douces et de coulées vertes

Les fiches-actions

5. Cadre de vie : Patrimoine

N° fiche-action	Collectivité porteuse	Dénomination de l'action
5.1.1	BOULOIRE	Développement d'une aire d'accueil et de services pour camping-cars
5.1.2	BOULOIRE	Valorisation du patrimoine communal
5.1.3	CONNERRE	Aménagement d'îlots de fraîcheur
5.1.4	CONNERRE	Végétalisation des espaces publics
5.1.5	CONNERRE	Déploiement d'éclairages LED
5.1.6	CONNERRE	Rénovation des lavoirs
5.1.7	CONNERRE	Restauration de l'Église
5.1.8	CONNERRE	Aménagement d'une aire de stationnements dédiée au camping-cars
5.1.9	MONTFORT-LE-GESNOIS	Développement et restructuration de la place Notre-Dame
5.1.10	MONTFORT-LE-GESNOIS	Restauration de l'église Notre-Dame
5.1.11	MONTFORT-LE-GESNOIS	Restauration du presbytère
5.1.12	MONTFORT-LE-GESNOIS	Création d'un espace touristique au pont-romain
5.1.13	SAVIGNE-L'EVEQUE	Aménagement et réglementation des parcs
5.1.14	SAVIGNE-L'EVEQUE	Valorisation des lavoirs, des haras et de l'église
5.1.15	SAVIGNE-L'EVEQUE	Création d'un arboretum

Les fiches-actions

5. Cadre de vie : Equipements, infrastructures sportives et culturelles

N° fiche-action	Collectivité porteuse	Dénomination de l'action
5.2.1	CC LE GESNOIS BILURIEN	Rénovation des Vestiaires et Sanitaires du Complexe aqualudique Sittellia
5.2.2	CC LE GESNOIS BILURIEN	Développement des structures d'accueil de la Petite Enfance
5.2.3	BOULOIRE	Aménagement d'une zone de loisirs et d'une passerelle
5.2.4	BOULOIRE	Aménagement d'un parcours-santé & Fitness
5.2.5	BOULOIRE	Construction d'un pumtrack
5.2.6	BOULOIRE	Création d'un local d'activités associatives et d'un local de stockage
5.2.7	CONNERRE	Construction d'une salle multi-activités
5.2.8	CONNERRE	Parcours canoë
5.2.9	MONTFORT-LE-GESNOIS	Réhabilitation de la salle polyvalente
5.2.10	MONTFORT-LE-GESNOIS	Réhabilitation de l'école et de la cantine scolaire
5.2.11	MONTFORT-LE-GESNOIS	Aménagement d'un espace sport-santé
5.2.12	SAVIGNE-L'EVEQUE	Aménagement d'une zone de loisirs et de terrains de pétanque
5.2.13	SAVIGNE-L'EVEQUE	Réhabilitation d'un gymnase et salle en pôle culturel et sportif

Annexe 5 - Maquette financière prévisionnelle

Mise à jour le 20 février 2023

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
	Création d'espaces de coworking	CC Le Gesnois Bilurien						
	Mise en oeuvre d'un Projet Alimentaire et Territorial	Pays du Mans et/ou Pays du Perche sarthois (en partenariat avec la CC LE GESNOIS BILURIEN)						
	Création d'une Union de Commerçants et d'Artisans	BOULOIRE						

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
	Développement d'un marché hebdomadaire							
	Animations commerçantes en centre-bourg							
	Aménagement de la place du champ de foire en commerces et services	MONTFORT-LE-GESNOIS						
	Développement du marché hebdomadaire	SAVIGNE-L'EVEQUE						
	Aménagement de commerces en centre-bourg							

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
	Développement de Mon Restau Responsable							
Logement	Mise en œuvre d'un dispositif d'amélioration de l'habitat (PIG)	Pays du Mans (en partenariat avec la CC LE GESNOIS BILURIEN)						
	Création d'un Service Unique de la Rénovation Énergétique							
	Réhabilitation d'une friche en centre-bourg	BOULOIRE						
	Création d'un habitat séniors							
	Rénovation et extension de bâtiments							

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Logement	publics	BOULOIRE						
	Création d'un lieu d'habitat partagé							
	Étude d'assainissement et station d'épuration							
	Travaux sur le réseau d'assainissement et à la station d'épuration							
	Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles							
	Audit-conseil en rénovation énergétique							

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Logement	Démolition d'une friche et reconstruction en logements	CONNERRE						
	Installation d'un réseau de chaleur							
	Création d'un habitat séniors	MONTFORT-LE-GESNOIS						
	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments et espaces publics							
	Construction de logements sociaux respectueux de	SAVIGNE-L'EVEQUE						

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
	l'environnement	SAVIGNE L'EVEQUE						
	Création d'une mixité sociale et d'une offre de logements avec primo-accessibilité							
	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments							
	Travaux de réhabilitation des écoles							
	Mise en œuvre d'une politique d'accès à la culture	CC LE GESNOIS BILURIEN						

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Accessibilité aux Services	Extension et réaménagement partiel d'une maison médicale	BOULOIRE						
	Sécurisation de l'espace public par la vidéoprotection							
	Développement de l'offre de soins	CONNERRE						
	Développement d'une Micro-folie							
	Installation de caméras de vidéoprotection	CONNERRE						

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Accessibilité aux Services	Réhabilitation et extension du cabinet médical	MONTFORT-LE-GESNOIS						
	Maintien et soutien de l'offre de soins	SAVIGNE-L'EVEQUE						
	Promouvoir et développer l'offre culturelle							
	Création d'une Micro-Folie							
	Organisation d'un Évènement « Terres de Jeux 2024 »	SAVIGNE-L'EVEQUE						
	Développement d'un Espace France Services							

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Mobilités	Mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Modes Actifs	CC LE GESNOIS BILURIEN						
	Installation de bornes électriques sur l'espace public	BOULOIRE						
	Faciliter l'accès à la Gare	CONNERRE						
	Élaboration d'un Plan Vélo							
	Installation de bornes électriques sur l'espace public							
Mobilités	Aménagement de bandes	SAVIGNE-						

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Mobilités	cyclables vélo	L'EVEQUE						
	Aménagement du sens de circulation en centre-bourg	SAVIGNE-L'EVEQUE						
	Études d'aménagement urbain et stratégique							
	Installation de bornes autopartage Mouv'N Go							
	Aménagement de voies douces et de coulées vertes							
	Rénovation des Vestiaires et Sanitaires du	CC LE GESNOIS						

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Cadre de Vie	complexe aqualudique Sittellia	BILURIEN						
	Développement des structures d'accueil de la Petite Enfance	CC LE GESNOIS BILURIEN						
	Développement d'une aire d'accueil et de services pour camping-cars	BOULOIRE						
	Valorisation du patrimoine communal							
	Aménagement d'une zone de loisirs et d'un platelage de cheminement							

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Cadre de vie	Aménagement d'un parcours-santé & Fitness	BOULOIRE						
	Construction d'un pump track							
	Création d'un local d'activités associatives et d'un local de stockage							
	Aménagement d'un îlot de fraîcheur	CONNERRE						
	Végétalisation des espaces publics							
	Déploiement des éclairages LED							
	Rénovation des							

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Cadre de vie	lavoirs	CONNERRE						
	Restauration de l'Église							
	Aménagement d'une aire de stationnements dédiée au camping-cars							
	Construction d'une salle multi-activités							
	Parcours canoë							
	Développement et restructuration de la place Notre-Dame	MONTFORT-LE-GESNOIS						
	Restauration de l'église Notre-Dame							

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Cadre de vie	Restauration du presbytère	MONTFORT-LE-GESNOIS						
	Création d'un espace touristique au pont-romain							
	Réhabilitation de la salle polyvalente							
	Réhabilitation de l'école et de la cantine scolaire							
	Aménagement d'un espace sport-santé							
	Aménagement et réglementation	SAVIGNE-						

Orientation	Action	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Autofinancement	Part Etat	Part Région	Part Département	Part autres financeurs (Nom/Montant)
Cadre de vie	des parcs	L'EVEQUE						
	Valorisation des lavoirs, des haras et de l'église							
	Création d'un arboretum	SAVIGNE-L'EVEQUE						
	Aménagement d'une zone de loisirs et terrain de pétanque							
	Réhabilitation d'un gymnase et d'une salle en pôle culturel et sportif							